

*Bulletin municipal n°31 - Année 2020*



# **Saint Sorlin d'Arves**





# *Edito du Maire*

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, mon conseil municipal se joint à moi pour vous remercier de la confiance et du soutien que vous nous avez accordés lors des élections du 15 mars 2020. Nous ferons de notre mieux pour vous satisfaire et répondre au mieux à vos attentes.

A cause de la crise sanitaire due au virus de la COVID-19 et au 1<sup>er</sup> confinement, la mise en place de la nouvelle équipe municipale a eu lieu le 23 mai 2020. Elle a pris ses fonctions avec grand intérêt et poursuit ses réunions de travail hebdomadaires.

Les dossiers en cours engagés par la précédente municipalité se poursuivent : révision du plan local d'urbanisme avec l'enquête publique prévue d'ici la fin de saison d'hiver, les travaux de la Maison des Trois Lacs, le suivi des démarches d'organisation du SIVU avec la création d'un office de tourisme intercommunal.

Nous avons mis en place le service du « petit train » qui a rencontré un franc succès durant l'été 2020. Cette opération sera reconduite durant l'été 2021. Des dossiers projets ont été déposés auprès de la Région, du Département, de la Préfecture, de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, du SIVAV... afin d'obtenir des subventions pour leur réalisation en 2021 :

- création d'un chalet point info (annexe de l'office de tourisme) qui se situera à proximité du chemin d'accès au plan d'eau de Saint Sorlin
- création de nouvelles activités 4 saisons : le mountinkart et la tyrolienne à virages. Nous souhaitons redynamiser l'économie de notre commune en créant de nouvelles activités, sources de nouvelles attractivités de notre territoire.

Un nouvel appel d'offres pour le déneigement a été lancé cet automne : l'entreprise 3BTP a été retenue. Les modalités de déneigement ont été transmises par voie d'affichage, sur le site internet de la Commune et sur sa page Facebook.

Les travaux de réaménagement de la Mairie avec la création de bureaux pour nos collaboratrices ont été achevés au printemps 2020. J'espère que vous apprécierez ce renouveau.

Les services communaux ont connu des changements depuis ce printemps 2020 :

- **Service technique :**  
Embauche de plusieurs saisonniers avec notamment de nouveaux contrats été pour les jeunes  
Recrutement d'adjoints techniques polyvalents avec Madame Laurence DIDIER, stagiaire depuis le 01/11/2020, Monsieur Frédéric VANNARD, titulaire depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, et Monsieur Maxime DIMIER, contractuel.
- **Service administratif :**  
Départ à la retraite de Madame Marie-Pierre MORICET à compter du 1<sup>er</sup> février 2020  
Madame Nathalie JAY a été intégrée au service administratif depuis le 16 décembre 2019 : elle assure les fonctions d'agent postal communal et d'assistante administrative au sein de la Mairie.  
Après plusieurs années de surcroît de travail, nous avons créé un poste d'assistant(e) comptable.  
Madame Glwadys AILLOUD a été recrutée depuis le 07 septembre 2020 en qualité de stagiaire.
- **Service Police Municipale :**  
Départ à la retraite de Monsieur Jean VIDALENC au 03 octobre 2020.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux agents récemment recrutés ainsi qu'une bonne retraite à Marie-Pierre et Jeannot en espérant qu'ils profitent pleinement de leur vie personnelle.

J'ai célébré mon 1<sup>er</sup> mariage en cette fin d'année 2020 : félicitations aux jeunes mariés ! Je présente mes sincères condoléances à la famille de nos administrés décédés.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021 et nous espérons que vous maintiendrez votre énergie et votre moral malgré cette crise sanitaire qui perdure.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Très sincèrement,

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY.

# Délibérations

Séance du 09/03/2020 à 18 heures 30

**ABSENT** : M. GHABRID Karim

## 1/ Approbation des comptes de gestion 2019 Remontées Mécaniques et Commune

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune établis par le receveur.

### **Décisions : 9 voix pour**

Après vérifications, approbation à l'unanimité des comptes de gestion 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune.

## 2/ Approbation des comptes administratifs 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune

Monsieur Robert BALMAIN, Maire, ne prend pas part aux discussions ni au vote.

Monsieur Bernard BALMAIN présente les comptes administratifs 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune.

### **Décisions : 8 voix pour**

Après l'approbation du compte de gestion 2019 des Remontées Mécaniques, approbation du compte administratif 2019 des remontées mécaniques s'élevant à :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		137.03 €				137.03 €
Opérations de l'exercice	31 456.26 €	31 863.00 €			31 456.26 €	31 863.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>31 456.26 €</b>	<b>32 000.03 €</b>			<b>31 456.26 €</b>	<b>32 000.03 €</b>
Résultats de clôture		543.77 €				543.77 €
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>31 456.26 €</b>	<b>32 000.03 €</b>			<b>31 456.26 €</b>	<b>32 000.03 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>543.77 €</b>				<b>543.77 €</b>

**Décisions : 8 voix pour**

Après l'approbation du compte de gestion 2019 de la Commune, approbation du compte administratif 2019 de la Commune s'élevant à :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		802 637.063 €		19 818.95 €		822 456.58 €
Opérations de l'exercice	2 696 892.33 €	2 826 098.07 €	2 392 113.35 €	1 679 593.61 €	5 089 005.68 €	4 505 691.68 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 696 892.33 €</b>	<b>3 628 735.70 €</b>	<b>2 392 113.35 €</b>	<b>1 699 412.56 €</b>	<b>5 089 005.68 €</b>	<b>5 328 148.26 €</b>
Résultats de clôture		<b>931 843.37 €</b>	692 700.79 €			<b>239 142.58 €</b>
Restes à réaliser			794 329.43 €	1 285 078.00 €		490 748.57 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 696 892.33 €</b>	<b>3 628 735.70 €</b>	<b>3 186 442.78 €</b>	<b>2 984 490.56 €</b>	<b>5 089 005.68 €</b>	<b>5 818 896.83 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>931 843.37 €</b>	<b>201 952.22 €</b>			<b>729 891.15 €</b>

**3/ Affectation des résultats 2019 des Remontées Mécaniques et de la Commune****Décisions : 9 voix pour**

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2019 des Remontées Mécaniques comme suit : 543.77 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2020.

**Décisions : 9 voix pour**

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2019 de la Commune comme suit : 729891.15 € au compte 110 report à nouveau, 201952.22 € au compte 1068 recettes investissement et inscription des résultats au budget primitif 2020.

**4/ Approbation des budgets primitifs 2020 des Remontées mécaniques et de la Commune****Décision : 9 voix pour**

Approbation du budget primitif 2020 des remontées mécaniques s'élevant à 9120.77€ en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement.

**Décision : 9 voix pour**

Approbation du budget primitif 2020 de la Commune s'élevant à 3590437.15€ en recettes et dépenses de fonctionnement et à 3409533.79€ en recettes et dépenses d'investissement.

## **5/ Convention de subventionnement de l'office de tourisme relative à l'organisation de l'animation locale**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la convention de subventionnement de l'office de tourisme relative à l'organisation de l'animation locale pour l'année 2020.

### **Décision : 9 voix pour**

Approbation de la convention de subventionnement de l'office de tourisme relative à l'organisation de l'animation locale.

Inscription au budget primitif 2020 de la Commune de la somme de 26000 € et pouvoirs à Monsieur le Maire pour mandater cette subvention.

## **6/ Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'Association Superkids**

**Madame Sandrine CHARPIN et Monsieur Yoann NOVEL, personnellement concernés, ne prennent part ni au débat ni au vote.**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'une association dénommée Superkids a été créée sur la commune de Saint Sorlin d'Arves pour permettre à ses membres de participer à des activités sportives (cours de ski) associés à des gardes et des repas gardés tout au long de la semaine.

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre l'Association Superkids et la Commune.

### **Décision : 9 voix pour**

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre l'Association Superkids et la Commune tel que présenté

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

## **7/ Indemnités de conseil du percepteur 2019**

### **Décision : 9 voix pour**

Approbation d'attribuer l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal fixé au taux plein, à Madame BESSON Muriel, receveur municipal soit la somme de 623.72 € brut pour l'année 2019

Inscription de la somme au budget primitif 2020 de la Commune et autorisation donnée à monsieur le Maire pour mandater cette indemnité sur le budget primitif 2020 de la Commune.

## **8/ Constitution de servitude d'écoulement des eaux entre 3BTP et la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet d'acte contenant constitution de servitude entre la Société 3BTP, propriétaire du fonds servant, et la Commune, bénéficiaire de la servitude.

Cette servitude consiste en un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux sur la parcelle cadastrée sous le n°463, section F, lieu-dit Belluard à Saint Sorlin d'Arves.

### **Décision : 9 voix pour**

Approbation du projet d'acte contenant constitution de servitude entre la société 3BTP et la Commune sur la parcelle cadastrée sous le n°463, section F, lieu-dit Belluard

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit acte et tous documents relatifs à cette affaire

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

## Séance Commission Administrative du CCAS du 09/03/2020 à 18 heures 30

### 1/ Approbation du compte de gestion 2019

Présentation du compte de gestion 2019 du CCAS établi par le percepteur.

#### **Décision : 4 voix pour**

Après vérifications, approbation du compte de gestion 2019 du CCAS.

### 2/ Approbation du compte administratif 2019

#### **Décision : 3 voix pour (Robert BALMAIN ne prend part ni au vote ni au débat)**

La Commission Administrative du CCAS approuve le compte administratif 2019 du CCAS comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 326.92 €				5 326.92 €
Opérations de l'exercice	5 063.24 €	3 105.00 €		680.60€	5 063.24 €	3 785.60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 063.24 €</b>	<b>8 431.92 €</b>		<b>680.60€</b>	<b>5 063.24 €</b>	<b>9 112.52 €</b>
Résultats de clôture		<b>3 368.68 €</b>		<b>680.60 €</b>		<b>4 049.38 €</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 063.24 €</b>	<b>8 431.92 €</b>		<b>680.60 €</b>	<b>5 063.24 €</b>	<b>9 112.52 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 368.68 €</b>		<b>680.60 €</b>		<b>4 049.38 €</b>

### 3/ Affectation des résultats 2019

#### **Décision : 4 voix pour**

Affectation du résultat cumulé 2019 de fonctionnement soit 4049.28 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats 2019 au budget primitif 2020 du CCAS.

### 4/ Approbation du budget primitif 2020

#### **Décision : 4 voix pour**

Approbation du budget primitif 2020 du CCAS s'élevant à 4968.68 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 680.60 € en recettes et dépenses d'investissement.

## *Séance du 23/05/2020 à 9 heures*

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves (Savoie), proclamés élus par le Bureau Electoral, à la suite du scrutin du 15 mars 2020 des Elections Municipales, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame CHARPIN Sandrine, remplaçant Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame JOSSERAND Clara a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **1/ Election du Maire**

Après s'être assuré que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie, Monsieur ARNAUD Marc, doyen d'âge, déclare la séance ouverte pour procéder à l'Election du MAIRE.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, les RESULTATS sont les suivants :

Votants : 11 (onze)

Blancs : 0 (zéro)

Nuls : 0 (zéro)

Exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6 (six)

**Monsieur BAUDRAY Fabrice, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE DE LA COMMUNE.**

### **2/ Détermination du nombre d'adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Fabrice BAUDRAY, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-7-1 portant sur les modalités d'élection des adjoints,

En application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit TROIS adjoints au Maire au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre, décide de fixer à TROIS le nombre d'adjoints au Maire.

### **3/ Election des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Fabrice BAUDRAY, élu Maire, et après avoir fixé le nombre d'adjoints, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1,

Après s'être assuré que le quorum est atteint,

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement,

#### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

Votants : 11

Blanc(s) : 0

Nuls : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Résultats : DIDIER Guy a obtenu 11 voix.

**Monsieur DIDIER Guy, ayant obtenu 11 voix, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Votants : 11

Blanc(s) : 0

Nuls : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Résultats : ARNAUD Marc a obtenu 3 voix et CHARPIN Sandrine a obtenu 8 voix.

**Madame CHARPIN Sandrine, ayant obtenu 8 voix, a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire.**

### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Votants : 11

Blanc(s) : 0

Nuls : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Résultats : GHABRID Karim a obtenu 11 voix.

**Monsieur GHABRID Karim, ayant obtenu 11 voix, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire.**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 9 heures 23.

*Séance du 29/05/2020 à 8 heures*

Madame Clara JOSSERAND a été désignée secrétaire de séance.

### **1/ Constitution des commissions communales**

Les commissions communales sont constituées comme suit :

#### **1/ CULTUREL :**

**Président : Yoann NOVEL**

**Représentant du Maire : Karim GHABRID**

Membres : Marie RAMOS CAMACHO, Clara JOSSERAND

#### **2/ Tourisme, sports, Loisirs, INFORMATION, COMMUNICATION, JEUNESSE :**

**Président : Marie RAMOS CAMACHO**

**Représentant du Maire : Karim GHABRID**

Membres : Clara JOSSERAND, Yoann NOVEL, Didier DAUPHIN, Christophe BALMAIN, David MORELON

#### **3/ AFFAIRES SOCIALES, ASSOCIATIONS, ECOLE :**

**Présidente : Marie RAMOS CAMACHO**

**Représentant du Maire : Sandrine CHARPIN**

Membres : Christophe BALMAIN, Yoann NOVEL

#### **4/ TRAVAUX, ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, VOIES, RÉSEAUX :**

**Président : Marc ARNAUD**

**Représentant du Maire : Guy DIDIER**

Membres : Christophe BALMAIN, David MORELON, Yoann NOVEL

#### **5/ FINANCES, IMPÔTS :**

**Président : Clara JOSSERAND**

**Représentant du Maire : Guy DIDIER**

Membres : Didier DAUPHIN, Marc ARNAUD

**6/ PLU, URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, SIGNALÉTIQUE :**

**Président : Guy DIDIER**

**Représentant du Maire : Sandrine CHARPIN**

Membres : David MORELON, Christophe BALMAIN, Didier DAUPHIN

**7/ AFFAIRES AGRICOLES :**

**Président : Christophe BALMAIN**

**Représentant du Maire : Guy DIDIER**

Membres : Marc ARNAUD

**8/ ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE, SÉCURITÉ :**

**Président : Didier DAUPHIN**

**Représentant du Maire : Sandrine CHARPIN**

Membres : Marc ARNAUD, Clara JOSSERAND, Marie ARMOS CAMACHO, Yoann NOVEL

**9/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) :**

**Président : Fabrice BAUDRAY**

Membres : Sandrine CHARPIN, Didier DAUPHIN, Karim GHABRID, Guy DIDIER

**10/ DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC, TRAVAUX DES PISTES, IMPLANTATION DES REMONTÉES MÉCANIQUES :**

**Président : David MORELON**

**Représentant du Maire : Sandrine CHARPIN**

Membres : Marc ARNAUD, Yoann NOVEL, Christophe BALMAIN, Karim GHABRID

**2/ Désignation des délégués au sein des établissements publics à coopération intercommunale**

**DELEGUES AU SIVOM DES ARVES : 3 + 1**

Titulaires : Fabrice BAUDRAY, Marie RAMOS CAMACHO, Marc ARNAUD

Suppléant : Guy DIDIER

**DELEGUES AU SIVAV (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arvan) : 2**

Yoann NOVEL et Sandrine CHARPIN

**DELEGUES AU SIVU de l'Ouillon : 3+3**

Titulaires : Fabrice BAUDRAY, Karim GHABRID, Didier DAUPHIN

Suppléants : Marie RAMOS CAMACHO, Clara JOSSERAND, Christophe BALMAIN

**DELEGUES A L'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) : 1+1**

Titulaire : Fabrice BAUDRAY

Suppléant : David MORELON

**3/ Election de la Commission d'Appel d'Offres : 3 titulaires et 3 suppléants**

La Commission d'Appel d'Offres se compose comme suit :

Titulaires : Fabrice BAUDRAY, David MORELON, Marc ARNAUD

Suppléants : Guy DIDIER, Sandrine CHARPIN, Karim GHABRID

# La nouvelle équipe municipale



## **1er rang : de gauche à droite :**

Marie RAMOS-CAMACHO - Fabrice BAUDRAY - Yoann NOVEL - David MORELON

## **2ème rang : de gauche à droite :**

Karim GHABRID - Marc ARNAUD - Clara JOSSERAND - Guy DIDIER - Sandrine CHARPIN -  
Didier DAUPHIN - Christophe BALMAIN

#### **4/ Adhésion 2020 à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE)**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Commune de Saint Sorlin d'Arves adhère les années précédentes à AGATE (Agence Alpine des Territoires). Il informe son conseil municipal que l'adhésion à cette agence permet de bénéficier d'un bouquet de services gratuits (assistance informatique métier, ligne privilégiée, participation gratuite aux matinées d'informations...) et à l'accès à une série d'avantages exclusifs parmi lesquels l'assistance technique et son ticket modérateur départemental ou encore l'accès à une tarification aux services d'AGATE à prix coûtant. Le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2020 s'élève à 526.64 €.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du renouvellement de l'adhésion à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) pour l'année 2020. Monsieur le Maire est autorisé par son conseil municipal à signer le bulletin d'adhésion et à procéder au règlement sur le budget primitif 2020.

#### **5/ Devis Berger-Levrault certificats électroniques**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'afin de traiter plus rapidement et par voie de dématérialisation les documents budgétaires et comptables (transmission à la trésorerie) et les délibérations, arrêtés et autres actes pour contrôle de légalité (transmission à la Préfecture), la Société Berger-Levrault propose un certificat électronique au nom du Maire valable 3 ans au tarif de 275 € HT soit 330 € TTC.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de l'achat du certificat électronique et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le bon de commande et régler la dépense sur le budget de la commune.

#### **6/ Travaux d'enrochement ruisseau de l'église : approbation des devis**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est indispensable d'effectuer des travaux de réfection de l'enrochement du ruisseau de l'église situé en aval du pont de l'église sur la RD.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du devis de 3BTP s'élevant à 18862 € HT soit 22634.40 € TTC

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le devis, passer commande et régler la dépense sur le budget de la commune.

#### **7/ Projet de création d'un chalet point info au sommet du village**

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal le projet de création d'un chalet point info sur un terrain communal. L'implantation du chalet est à proximité des résidences de tourisme et des logements secondaires ou touristiques au sommet du village. Il demande à son conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

##### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet de création du chalet point info et de son implantation sur le terrain communal.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour préparer et déposer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la Commune, pour réaliser et valider toutes les demandes nécessaires à la réalisation du chalet (devis, approbation des devis...) dès lors que les montants s'inscrivent au budget primitif 2020 de la Commune.

## 8/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Après avoir pris connaissance des attributions dont le Maire peut être chargé par délégation du conseil municipal pendant la durée de son mandat,

### **Décision : 11 voix pour**

Délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire pour :

La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de services et de fournitures et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants d'un montant inférieur ou égal à 214000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget

La passation de contrats d'assurance ainsi que l'accord des indemnités de sinistres s'y afférent

La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

La décision de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €

La conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans

La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de lois et experts (avocats, notaires, huissiers de justice et experts)

L'autorisation au nom de la commune du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## 9/ Indemnités de fonctions

### **Décision : 11 voix pour**

Fixation du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut 1027 ou de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et (*éventuellement*) L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 9.90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

## 10/ Divers

Discussion sur :

- la mise en place de bornes de recharge véhicules électriques
- la dotation touristique.
- les projets de développement touristique informatique (création d'application...)
- la mise en place d'un train électrique

la réorganisation administrative.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 10 heures 45.

*Séance du 08/06/2020 à 18 heures*

Madame Clara JOSSERAND a été désignée secrétaire de séance.

## 1/ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3 et 34,

**Vu** le tableau des emplois de la collectivité,

### **Monsieur le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins du service nécessitant la création d'un emploi permanent d'assistant de gestion administrative, budgétaire et comptable, il convient de renforcer les effectifs du service administratif de la collectivité.

### **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'assistant de gestion administrative, budgétaire et comptable à temps complet 35 heures à compter du 15 septembre 2020

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de Gestion/ comptabilité ou d'expérience professionnelle dans le secteur de la gestion et la comptabilité.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs catégorie C.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la proposition de Monsieur le Maire : création d'un emploi d'assistant de gestion administrative, budgétaire et comptable à temps complet

Approbation de la modification du tableau des emplois,

Inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

## **2/ Recrutement d'agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités. Il propose le recrutement de :

- 1 adjoint technique contractuel du 15 juin au 28 août 2020 ayant pour principale mission : aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 adjoint technique ou technicien contractuel du 15 juin au 27 novembre 2020 ayant pour principale mission l'entretien des voies et des bâtiments, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien et de réparations à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 2 adjoints techniques du 6 juillet au 28 août 2020 ayant pour principale mission l'entretien des voies, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 conducteur de transport collectif du 5 juillet au 28 août à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 8 juillet 2020 au 28 août 2020 à temps non complet 21 heures hebdomadaires ayant pour principale mission l'ouverture et le gardiennage de l'église pendant les heures d'ouverture de l'église.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la liste des agents contractuels à recruter ci-dessus.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires aux recrutements et notamment l'appel à candidature, la signature des contrats et toutes pièces nécessaires.

Inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

### 3/ Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;  
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

#### **Décision : 11 voix pour**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Prévision à cette fin d'inscrire des crédits au budget.

### 4/ Servitude d'écoulement des eaux entre Cathy BALMAIN et la Commune

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet d'acte contenant constitution de servitude entre Madame Cathy BALMAIN, propriétaire du fonds servant, et la Commune, bénéficiaire de la servitude.

Cette servitude consiste en un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux sur la parcelle cadastrée sous le n°461, section F, lieu-dit Belluard à Saint Sorlin d'Arves.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet d'acte contenant constitution de servitude entre Madame Cathy BALMAIN et la Commune sur la parcelle cadastrée sous le n°461, section F, lieu-dit Belluard consistant en un droit de passage de canalisation souterraine des eaux

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit acte et tous documents relatifs à cette affaire

### 5/ Divers

Mise en place d'un petit train – transport collectif de personnes pour cet été : accès gratuit pour nos visiteurs et administrés.

Information sur les plans projetés du chalet point info au sommet du village.

Entretien de la voie principale :

- le ralentisseur vers la boulangerie sera atténué et un enrobé neuf réalisé,
- le ralentisseur au sommet du village (face à la résidence Les Fermes de St Sorlin) sera supprimé et des modules de ralentissement déplaçables seront installés (suppression pour les périodes hivernales afin de permettre un déneigement optimal)
- reprise de la tranchée entre le chalet les 3 lacs et l'office de tourisme et création d'un enrobé rose global

Mise en œuvre d'un enrobé rose au lieu-dit l'Eglise (RD926)

Information sur l'adressage communal et la signalétique.

Discussion sur le fonctionnement du SIVOMA et la station d'épuration.

Discussion sur les pistes VTT.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

**ABSENT** : M. DAUPHIN Didier (pouvoir à GHABRID Karim)

Madame Clara JOSSERAND a été désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à son conseil municipal d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour :**

- **Vote des taux des taxes directes locales 2020**
  - **Approbation des subventions 2020 aux associations**
  - **Conventions entre Arvan Tennis Club et la Commune, entre le Ski Club L'Etendard et la Commune, entre Les Petits Diabes et la Commune et entre St So Bike Club et la Commune**
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.**

### **1/ Décisions modificatives budget primitif 2020 commune**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les budgets primitifs 2020 du CCAS, des Remontées Mécaniques et de la Commune ont été approuvés par l'ancien conseil municipal en date du 9 mars 2020.

La commission municipale des finances s'est réunie le 12 juin 2020 et propose au conseil municipal d'approuver les modifications budgétaires 2020 sur le budget de la commune. Les autres budgets ne nécessitent pas de modifications actuelles.

La commission des finances présente les modifications budgétaires souhaitées.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation des modifications du budget primitif 2020 de la commune telles que présentées à savoir :

#### **Fonctionnement Dépenses - TOTAL : +118635 €**

Compte 611	+ 28800 €	Compte 6281	- 4000 €
Compte 6336	- 500 €	Compte 6338	- 300 €
Compte 6411	- 8000 €	Compte 6453	- 2000 €
Compte 6456	+ 600 €	Compte 6458	- 200 €
Compte 6475	- 100 €	Compte 022	- 42215 €
Compte 023	- 10000 €	Compte 6531	-3000 €
Compte 65737	- 336956 €	Compte 6574	+159550 €
Compte 67444	+ 336956 €		

#### **Fonctionnement recettes – TOTAL : + 118635 €**

Compte 73111	+ 194060 €	Compte 73211	- 64107 €
Compte 7411	- 12669 €	Compte 74121	+ 1576 €
Compte 74834	+ 45 €	Compte 74835	- 270 €

#### **Investissement Dépenses – TOTAL : - 10000 €**

Compte 21538	- 10000 €	Compte 21578	- 15000 €
Compte 2183	- 30000 €	Compte 2184	- 50000 €
Compte 2188	+ 5000 €	Compte 2315 :	+ 90000 €

#### **Investissement Recettes – TOTAL : - 10000 €**

Compte 021 :	- 10000 €
--------------	-----------

### **2/ Informations budgétaires**

Présentation et explications sur les différents budgets de la commune, du CCAS et des Remontées Mécaniques.

### 3/ Renouveaulement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 juin 2020 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2020.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (pour nous 24 au total) proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

AXELRAD Thomas	BALMAIN Cathy	BALMAIN Christophe
BALMAIN Florence (Beauséjour)	BALMAIN Jacquy	BALMAIN Olivier
BRAULT Christophe	BRUNET Philippe	BUISSON-PIOTAZ Philippe
CHAIX Michel le Génépi	CHARPIN Sandrine	DAUPHIN Didier
DAVID Elodie	DAVID Jérôme	DIDIER Guy
GAILLARD Maurice	GUERIN François	JAY Marc
JEAN Hervé	LE GUILLOU Souazic	MORELON David
NOVEL Dominique	NOVEL Eric	SAMBUIS Xavier

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la proposition de liste ci-dessus.

### 4/ Agrandissement du dépôt d'explosifs de la croix de la Troche : autorisation à la SAMSO pour ce projet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la SAMSO pour l'agrandissement du dépôt d'explosifs de la croix de la Troche. Ce dépôt d'explosifs se situe sur la parcelle communale cadastrée sous le n°806 section B lieu-dit « Communal du Charmieux ». Monsieur le Maire demande l'avis de son conseil municipal quant au projet d'agrandissement.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet d'agrandissement du dépôt d'explosifs

Autorisation donnée à la SAMSO pour déposer la demande de permis de construire et pour réaliser les travaux d'agrandissement du dépôt d'explosifs situé sur la parcelle communale cadastrée sous le n°806 section B lieu-dit « Communal du Charmieux ».

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce projet.

### 5/ Convention pour l'ouverture au public de sentiers de randonnée et parcours santé sur terrain privé

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet d'installation d'ateliers de parcours de santé sur le chemin dit « de Sorlinette ». Ces ateliers seront installés sur du foncier privé et il convient d'obtenir les autorisations auprès des propriétaires de fonciers concernés. Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de convention pour l'ouverture au public de sentiers de randonnée et parcours santé sur terrain privé et demande l'avis de son conseil municipal sur ce projet.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet d'installation d'ateliers de parcours de santé sur le chemin dit « de Sorlinette ».

Approbation de la convention pour l'ouverture au public de sentiers de randonnée et parcours santé sur terrain privé.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## 6/ Divers

Présentation du projet de plans du chalet point info

Discussions sur la demande de l'association de chasse ACCA relative à l'octroi une salle pour leurs réunions et autres.

Informations relatives au SIVU de l'Ouillon.

## 7/ Vote des taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que les documents relatifs à la réforme sur la taxe d'habitation ont été adressés par mail le 25/06/2020 à tous les élus.

### **Décisions : 11 voix pour**

Pas d'augmentation des taxes directes locales 2020

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 sont :

taxe sur le foncier bâti : 20,52 %

taxe sur le foncier non bâti : 96,85 %

## 8/ Subventions 2020 aux associations

David MORELON, Sandrine CHARPIN et Yoann NOVEL étant personnellement concernés avec l'association Superkids, ne prennent part ni aux débats ni aux votes.

Karim GHABRID étant personnellement concerné avec l'association Arvan Tennis Club ne prend part ni aux débats ni aux votes.

Yoann NOVEL étant personnellement concerné avec l'association St So Bike Club ne prend part ni aux débats ni aux votes.

### **Décision :**

Les Petits Diables : 100000 € **11 voix pour**

Superkids 30000 € **8 voix pour**

Club des Arves : 700 € **11 voix pour**

Ski Club L'Etendard : 26000 € **11 voix pour**

Souvenir Français : 350 € **11 voix pour**

Arvan Tennis Club : 1500 € **9 voix pour**

St Jean Baptiste 1000 € **11 voix pour**

Pas de subvention attribuée à l'association St So Bike Club au vu de l'incertitude des réalisations des événements. (10 voix pour)

## 9/ Conventions entre la Commune et Arvan Tennis Club, entre la Commune et le Ski Club de l'Etendard, entre la Commune et les Petits Diables et entre la Commune et St So Bike Club

Karim GHABRID étant personnellement concerné avec l'association Arvan Tennis Club ne prend part ni aux débats ni aux votes

Yoann NOVEL étant personnellement concerné avec l'association St So Bike Club ne prend part ni aux débats ni aux votes.

Monsieur le Maire présente et donne lecture à son conseil municipal des projets de conventions.

### **Décisions :**

Approbation des conventions pour l'année 2020 entre la Commune et Arvan Tennis Club (9 voix pour), entre la Commune et le Ski Club L'Etendard (11 voix pour), entre la commune et Les Petits Diables (11 voix pour) telles que présentées.

Pas de convention avec St So Bike Club : pas de subvention allouée.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

## *Séance du 10/07/2020 à 16 heures*

**ABSENTS** : M. MORELON David (pouvoir à CHARPIN Sandrine), Mme RAMOS CAMACHO Marie (pouvoir à JOSSERAND Clara) et Mr NOVEL Yoann (pouvoir à BALMAIN Christophe)

Madame CHARPIN Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à son conseil municipal d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour :**

**Désignation des membres au sein des organismes extérieurs et commissions obligatoires**  
**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

### **1/ Election du délégué titulaire du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs**

Après s'être assuré que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie, Monsieur BAUDRAY Fabrice, Maire, déclare la séance ouverte pour procéder à l'Election du délégué titulaire en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, les RESULTATS sont les suivants :

Candidats : M. BAUDRAY Fabrice

Votants : 11 (onze)

Blancs : 0 (zéro)

Exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6 (six)

**Monsieur BAUDRAY Fabrice, ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), a été proclamé délégué en vue de l'élection des sénateurs.**

### **2/ Election des 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Après s'être assuré que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie, Monsieur BAUDRAY Fabrice, Maire, déclare la séance ouverte pour procéder à l'Election des délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après avoir voté à scrutin secret et après dépouillement, les RESULTATS sont les suivants :

Mr DIDIER Guy, Mme CHARPIN Sandrine, Mr GHABRID Karim ont obtenu chacun au 1<sup>er</sup> tour :

Votants : 11 (onze)

Blancs : 0 (zéro)

Exprimés : 11 (onze)

Majorité absolue : 6 (six)

**Mr DIDIER Guy, Mme CHARPIN Sandrine, Mr GHABRID Karim, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, ont été proclamés délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs et ont accepté leur mandat.**

### **3/ Désignation des membres au sein des organismes extérieurs et commissions obligatoires**

Selon l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après propositions formulées auprès des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2020 et notamment l'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020, sont désignés à l'unanimité, comme titulaires et suppléants les personnes les personnes ci-dessous :

### **1-Syndicat du pays de Maurienne**

Titulaire : M. DAUPHIN Didier

Suppléant : Mme RAMOS CAMACHO Marie

### **2- Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) – commission 3CMA**

M. BAUDRAY Fabrice

### **3- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

Mme CHARPIN Sandrine

### **4- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) – commission 3CMA**

M. DAUPHIN Didier

### **5- EPIC Tourisme**

Titulaire : Mme JOSSERAND Clara

Suppléant : Mr BALMAIN Christophe

### **6- Association Cantonale d'Animations (La Fourmilière)**

M. GHABRID Karim

### **7- SIRTOMM Syndicat Intercommunal Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne**

M. BAUDRAY Fabrice

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 16h30.

*Séance du 27/07/2020 à 18 heures 15*

**ABSENTS** : DAUPHIN Didier (pouvoir à GHABRID Karim), JOSSERAND Clara.

Madame CHARPIN Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

### **1/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) du 25 juin 2019 relatif au reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2020 par le biais des attributions de compensation**

Monsieur le Maire précise qu'en cas de fusion d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) bénéficiant de la dotation des groupements touristiques, le nouvel EPCI issu de la fusion conserve la dotation touristique dans la mesure où ce dernier exerce une compétence touristique, ce qui est le cas de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) avec la compétence « promotion du tourisme », en application de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que les textes ne prévoient pas un mécanisme de reversement aux communes membres d'un ancien EPCI des parts de cette dotation qui leur correspondent. Toutefois, comme tout groupement soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, il appartient à la 3CMA de prévoir les modalités de ventilation entre les communes concernées, compte-tenu des compétences actuellement exercées en matière touristique, au travers de l'attribution de compensation.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en date du 25 juin 2019 pour préciser la répartition et le reversement de la dotation touristique aux communes concernées au titre de l'année 2019 par le biais des attributions de compensation. Pour 2020, les montants sont inchangés par rapport au reversement de 2019.

Monsieur le Maire précise par ailleurs avoir été destinataire de ce rapport.

Ce rapport nécessite de recourir aux modalités de vote dérogatoires des attributions de compensation, ce qui signifie que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan devra délibérer de son côté sur ce même rapport.

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision sont fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Ce rapport fait l'objet d'un document joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan a approuvé, à la majorité des deux tiers, lors de sa séance du 10 juillet 2020, le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2020 aux communes par le biais des attributions de compensation.

### **Décision : 10 voix pour**

**Approbation** du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 25 juin 2019.

**Approbation** du reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2020 aux communes par le biais des attributions de compensation selon les montants précisés ci-après :

	<b>Reversement aux communes</b>
VILLAREMBERT – LE CORBIER	520 550
Fontcouverte – LA TOUSSUIRE	229 560
SAINT SORLIN D'ARVES	73 119
SAINT JEAN D'ARVES	71 850
<b>Total</b>	<b>895 079</b>

**Autorisation** donnée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **2/ Approbation de la convention de gestion foncière du périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable Les Vignettes**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le service de l'eau de la Commune de Saint Sorlin d'Arves a été transféré au service de l'eau de la Communauté de Communes de l'Arvan. La compétence de production et distribution de l'eau potable a été ensuite assurée par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan suite à la fusion entre la Communauté de Communes de l'Arvan et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le transfert de la compétence eau entraînant le transfert de gestion et d'exploitation de l'ensemble du patrimoine lié à des captages d'eau destinés à la consommation humaine, la 3CMA est, de ce fait, compétente pour ce qui relève de la protection du périmètre aux abords de ces captages.

Pour mener à bien cette mission, et en application de l'article L.1321-2 du code de la Santé Publique, par le biais d'une déclaration d'utilité publique déterminant le périmètre de protection immédiat (PPI), la 3CMA se doit de disposer en pleine propriété des parcelles situées sur le périmètre de protection immédiat des captages.

Cependant, en application de l'alinéa 5 de l'article précité, lorsque des terrains situés dans un périmètre de protection immédiat appartiennent à une collectivité publique, il peut être dérogé à l'obligation d'acquérir les terrains visés au premier alinéa par l'établissement d'une convention de gestion entre la ou les collectivités publiques propriétaires et l'établissement public de coopération intercommunales ou la collectivité publique responsable du captage.

Ainsi, la 3CMA peut conclure avec les communes une convention de gestion foncière des périmètres de protection immédiats lorsque les parcelles incluses dans celui-ci font partie du domaine public des communes ayant transféré leur compétence production et distribution d'eau potable à la communauté de communes. Cette faculté d'acquisition des parcelles a été confirmée par l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique pour les travaux des eaux et instauration des périmètres de protection qui sont rappelés dans chaque convention à savoir par la commune de Saint Sorlin d'Arves : arrêté préfectoral du 29 septembre 2014 portant déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection – autorisation de l'utilisation des eaux en vue de la consommation humaine – autorisation de prélèvement – captage de Vignette – Commune de Saint Sorlin d'Arves – Communauté de communes de l'Arvan.

**Décision : 10 voix pour**

**Approbation** du projet de convention de gestion foncière du périmètre de protection immédiat du captage d'eau potable tel que présenté

**Autorisation** donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention à intervenir entre la 3CMA et la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

**3/ Conventions de servitude ENEDIS lieu-dit Champrond sur parcelles communales n° 141 section A et n°1359 section A**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que des conventions de servitude entre la Commune de Saint Sorlin d'Arves et ENEDIS doivent être signées afin de régulariser l'implantation de réseaux, coffrets, raccordements et postes électriques sur les terrains communaux cadastrés sous les n°141 et 1359 section A.

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal des 2 conventions de servitudes.

**Décision : 10 voix pour**

**Approbation** des conventions de servitude avec ENEDIS telles que présentées

**Autorisation** donnée à Monsieur le Maire pour signer lesdites conventions à intervenir entre ENEDIS et la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

**Arrivée de Clara JOSSERAND**

**4/ Divers**

Discussions pour la mise en place d'un pump-track à la base de loisirs.

Discussions sur l'aménagement et l'agrandissement du musée.

Informations sur le projet de télécabine de la SAMSO

Informations sur le projet de centrale hydroélectrique : étude de faisabilité réalisée par Serhy Ingénierie.

Décision d'adresser un courrier conjoint entre St Sorlin et St Jean d'Arves à la Gendarmerie de Saint Jean de Maurienne et à la Sous-Préfecture pour demander la mise en place d'une gendarmerie saisonnière.

Discussion sur l'avancement du dossier d'aménagement de la zone du Mollard.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

**ABSENT** : Mme CHARPIN Sandrine (pouvoir à Mr MORELON David)

Madame JOSSERAND Clara a été désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il propose à son Conseil Municipal d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour :**

**Imputation au compte 6232 des dépenses résultant des fêtes locales, nationales, jumelages, réceptions diverses**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

### **1/ Adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et approbation de la convention**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG 73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du CDG 73.

Il indique que la convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2019, il convient de procéder à son renouvellement.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

Autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

### **2/ Convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le Centre de gestion propose depuis de longues dates aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention, une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre des prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le CDG73 et la Caisse des Dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de Gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de Gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la convention susvisée et annexée à la présente délibération

Autorisation à Monsieur le Maire pour signer la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

### **3/ Information sur la prolongation pour motif d'intérêt général de la convention de participation sur le risque Prévoyance passée avec le groupement ADREA-MUTEX**

Monsieur le Maire rappelle que, par décision de l'assemblée, la collectivité a adhéré à la convention de participation sur le risque « Prévoyance » conclue par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CdG73) avec le groupement ADREA mutuelle-MUTEX, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de se prémunir contre les conséquences financières liées à l'incapacité de travail, à l'invalidité et, le cas échéant et en fonction de la formule de garanties souscrite, à la perte de retraite et/ou au capital décès.

263 collectivités et établissements publics de la Savoie ont adhéré à cette convention de participation, dont quatre employeurs territoriaux non affiliés, permettant ainsi à plus de 5 200 agents territoriaux de souscrire au contrat mutualisé.

Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, avec possibilité de prorogation du dispositif pour une année supplémentaire pour des motifs d'intérêt général, en vertu des dispositions de l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Dans le contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, plus d'une centaine de collectivités et établissements publics adhérents à la convention en cours, n'ont pas été en mesure de délibérer pour mandater le CdG73 dans le cadre de cette nouvelle consultation. Ainsi, le conseil d'administration du CdG73, par délibération du 16 juin 2020, a acté la prolongation pour motif d'intérêt général, de la convention de participation sur le risque «Prévoyance» pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Dès lors, les agents adhérents de notre collectivité continueront à bénéficier des garanties qu'ils ont souscrites jusqu'au 31 décembre 2021, sans formalité supplémentaire, et les agents n'ayant pas encore adhéré pourront le faire jusqu'au 31 décembre 2021.

### **4/ Approbation de la modification des statuts du SIVU de l'Ouillon**

**Monsieur le Maire :**

**Rappelle** que la commune est membre du SIVU touristique de l'Ouillon.

**Expose** qu'il a reçu la notification d'une délibération du comité syndical dudit SIVU en date du 21 septembre 2020, approuvant la modification des statuts du syndicat (courrier en date du 24 septembre 2020)

**Expose** que cette modification a notamment pour objet de sortir des statuts la clé de répartition des communes aux charges du budget du SIVU et de la renvoyer à une délibération du comité syndical, permettant ainsi de gagner en souplesse de fonctionnement et de réajustement des besoins financiers du SIVU.

L'objectif est de mettre en place une clé de répartition par nature de dépenses :

- maintien de la clé de répartition initialement prévue aux statuts pour les charges liées aux besoins de financement des offices de tourisme, et à terme de l'OTI;
- introduction d'un principe de participation égalitaire entre les 4 communes (à raison de 25% chacune) pour toutes les autres charges du SIVU, et notamment les frais d'études et d'honoraires liés à la mise en place de l'OTI, les charges de fonctionnement du SIVU et les charges liées à la promotion communale.

**Donne lecture** du projet de statuts modifié et présente les modifications :

## **Dénomination :** SYNDICAT INTERCOMMUNAL TOURISTIQUE DE L'OUILLON

### **Article 1er :**

Il est créé entre les communes de Fontcouverte-La-Toussuire, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Sorlin-d'Arves et Villarembert, un Syndicat Intercommunal dénommé : Syndicat Intercommunal Touristique de l'Ouillon.

### **Article 2 :**

Le SIVU assure en lieu et place, et sur le périmètre des communes de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Fontcouverte-La-Toussuire et de Villarembert, la compétence de « Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme ».

Le SIVU assure, de manière partagée avec ses communes membres, la compétence « animation touristique » sur l'ensemble de son périmètre.

Le SIVU institue un office de tourisme intercommunal, en vue de lui confier, sur le périmètre de la station classée intercommunale, les missions suivantes :

- Accueil et information des touristes,
- Promotion touristique,
- Coordination des acteurs touristiques,
- Animation touristique et organisation d'événementiels touristiques,
- Commercialisation des produits touristiques, ...

### **Article 3 :**

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

### **Article 4 : (inchangé)**

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de trois délégués titulaires par commune et trois délégués suppléants par commune, désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

### **Article 5 : (inchangé)**

Le Comité syndical élit parmi ses membres un bureau qui comprend un Président et trois membres.

### **Article 6 : (inchangé)**

Les fonctions de receveur du syndicat sont assurées par le Trésorier désigné par le directeur de la DDFIP, sur saisine de la Sous-préfecture de Saint -Jean-de Maurienne.

### **Article 7 :**

Les recettes du Syndicat comprennent :

La contribution des communes selon une clé de répartition définie par délibération du comité syndical ;

Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat ;

Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;

Les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, des communes et d'autres personnes morales ;

Les produits des dons et legs ;

Les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;

Le produit des emprunts.

### **Article 8 : (inchangé)**

Le siège du Syndicat est situé à la Mairie de Saint-Jean-d'Arves, La Tour, 73530 Saint-Jean-d'Arves.

## **Article 9 :**

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux décidant de la modification et à la délibération du comité syndical.

**Rappelle** la procédure de modification des statuts de l'article 5211-20 du CGCT que les conseils municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer sur le projet de modification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable et la décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la modification des statuts du SIVU touristique de l'Ouillon telle que présentée.

## **5/ Election des membres de la Commission Délégation de Service Public**

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui disposent qu'une commission analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et analyse les propositions de ces derniers ;

Considérant que cette commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, **du Maire, Président, et 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus** au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant la liste des candidatures déposées ;

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public :

### **Résultats de l'élection :**

Les délégués titulaires sont :

- A : MORELON David
- B : CHARPIN Sandrine
- C : ARNAUD Marc

Les délégués suppléants sont :

- A : NOVEL Yoann
- B : BALMAIN Christophe
- C : GHABRID Karim

## **6/ Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et Election des membres élus**

Les articles L 123-6 et L 123-7 du code de l'action sociale et des familles disposent que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal ; il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisque la moitié des membres est élue par le conseil municipal parmi ses membres et l'autre moitié, représentant les usagers, est désignée par le Maire.

Il est proposé de fixer à 8 (huit) le nombre des membres du conseil d'administration.

### **Décision : 11 voix pour**

Fixation de la composition du conseil d'administration du CCAS comme suit :

Le Maire, président de droit

4 membres élus au sein du conseil municipal de Saint Sorlin d'Arves

4 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune et représentant les usagers.

## **Election des membres du CCAS**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de d'élire au scrutin secret les membres du conseil municipal qui doivent faire partie du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

### **Le scrutin a lieu et donne les résultats suivants :**

CHARPIN Sandrine	nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)
DAUPHIN Didier	nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)
GHABRID Karim	nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)
DIDIER Guy	nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)

Madame CHARPIN Sandrine, Monsieur DAUPHIN Didier, Monsieur GHABRID Karim et Monsieur DIDIER Guy ayant chacun obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés élus membres du CCAS.

### **7/ Election des membres de la Commission d'Appel d'offres**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2 qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant la liste des candidatures déposées ;

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres ;

Au regard des résultats obtenus par chaque liste, sont ainsi déclarés élus :

Les délégués titulaires sont :

- A : MORELON David
- B : ARNAUD Marc
- C : DIDIER Guy

Les délégués suppléants sont :

- A : CHARPIN Sandrine
- B : GHABRID Karim
- C : RAMOS CAMACHO Marie

### **8/ Marché de déneigement : information sur le lancement de la procédure**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la procédure d'appel d'offres pour le marché de services « Prestations de déneigement des voiries, parkings, chemins communaux et voies privées » sera prochainement lancée en application du code de la commande publique afin que l'entreprise retenue soit opérationnelle pour la 1<sup>ère</sup> saison d'hiver 2020/2021.

**9/ Dossier élargissement de la route départementale « Travaux de mise en sécurité du lieu-dit Four Vieux au lieu-dit Les Choseaux – travaux de calibrage de chaussée, aménagement d'un cheminement piéton, création d'aires de stationnement et d'emplacements pour collecte des ordures ménagères » : Fixation du prix de vente pour l'achat de terrain et délégation au Maire pour la signature des compromis de vente, des actes de ventes...**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'élargissement de la route départementale 926 entre les lieux-dits Four Vieux et les Choseaux, dossier en cours de réalisation depuis plusieurs années consistant en la création de travaux de calibrage de chaussée, aménagement d'un cheminement piéton, création d'aires de stationnement et d'emplacements pour la collecte des ordures ménagères.

Il informe son conseil municipal des différentes phases administratives réalisées jusqu'à présent

Suite au changement de municipalité, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal :

- son accord pour la continuité des travaux et l'acquisition des terrains tels que présentés dans le dossier
- de fixer le prix d'achat des terrains
- de le déléguer pour la signature des pièces administratives nécessaires : compromis de vente, acte de vente...

**Décision : 11 voix pour**

Accord pour la continuité des travaux et l'acquisition des terrains relatifs au dossier référencé en objet

Fixation du prix d'achat des terrains comme suit :

Terrains situés en zone UA, UB et UC : 60 € le m<sup>2</sup> et 40€ le m<sup>2</sup> si terrain inconstructible ou dépendances de bâti

Terrains situés en zone AU : 22 € le m<sup>2</sup>

Terrains situés en zone N : 3 € le m<sup>2</sup>

Autorisation à Monsieur le Maire pour réaliser et signer tous les documents nécessaires pour l'achat des terrains du projet (compromis de vente, acte de vente...) et tous documents subséquents

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.

**10/ Travaux de réaménagement du bâtiment de la gare d'arrivée du télésiège débrayable de l'Eau D'Olle : autorisation de travaux sur parcelle communale cadastrée sous le n° 80 section A.**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la demande adressée par la Société SAMSO pour des travaux de réaménagement du bâtiment de la gare d'arrivée du télésiège de l'Eau d'Olle. Ce bâtiment étant situé sur un terrain appartenant à la Commune et cadastré sous le n° 80 section A, l'autorisation du conseil municipal est nécessaire.

**Décision : 11 voix pour**

Autorisation donnée à la SAMSO pour réaliser des travaux de réaménagement du bâtiment de la gare d'arrivée du télésiège de l'Eau d'Olle situé sur une parcelle communale cadastrée sous le n° 80 section A.

Autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

**11/ Demande de Mr CHARPIN Christian pour ouverture de la RD 926 jusqu'au restaurant l'Auberge des Turins pendant la période hivernale**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la demande adressée par Monsieur CHARPIN Christian, propriétaire et gérant du restaurant L'Auberge des Turins, sollicitant le conseil municipal pour l'ouverture de la route départementale 926 jusqu'à son restaurant en période hivernale. Actuellement, les services de la DDT déneigent la route jusqu'au panneau de fin d'agglomération et le restaurant se situe à environ 250 mètres en amont.

**Décision : 11 voix pour**

Approbation pour l'ouverture de la route départementale 926 jusqu'au restaurant L'Auberge des Turins en période hivernale

Les services de la DDT ont émis un avis favorable à cette demande

Autorisation à Monsieur le Maire pour réaliser et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**12/ Demande de local pour l'installation d'une acupunctrice et praticienne holistique**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la demande de local adressée par Madame MARTI Stéphanie, acupunctrice et praticienne holistique pour l'exercice de sa profession au sein de notre commune.

**Décision : 11 voix pour**

Proposition à Madame MARTI Stéphanie d'un local (local 10) de 10,35m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de la Maison des 3 Lacs

Autorisation à Monsieur le Maire pour réaliser et signer le bail de location et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision

**13/ Fixations des loyers pour les locaux au chalet les Trois Lacs et délégation au Maire pour réaliser et signer les documents administratifs d'occupation des locaux**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer dès à présent les loyers pour les différents locaux situés à la Maison des Trois Lacs à Saint Sorlin d'Arves et de procéder à la rédaction et signature des baux de location.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal la conclusion de baux professionnels pour les professionnels suivants :

Kinésithérapeute

Ostéopathe

Naturopathe

Acupuncteur(trice)

Et propose les tarifs de location mensuels (hors charges) suivants :

Local 7 : 110 €/mois

Local 8 : 230 €/mois

Local 9 : 220 €/mois

Local 10 : 110 €/mois

Monsieur le Maire propose les tarifs de location mensuels (hors charges) des logements saisonniers comme suit :

T1 : 400 €/mois

T2 : 450 €/mois

T3 : 550 €/mois

Et de location de la salle de réunion Félix Colle à 100€/réservation.

**Décision : 11 voix pour**

Approbation de la conclusion de baux professionnels avec les professionnels tels que le (la) kinésithérapeute, ostéopathe, naturopathe et acupunctrice

Fixation des tarifs de location suivants :

Locaux professionnels :

Local 7 : 110 €/mois

Local 8 : 230 €/mois

Local 9 : 220 €/mois

Local 10 : 110 €/mois

Logements saisonniers :  
T1 : 400 €/mois  
T2 : 450 €/mois  
T3 : 550 €/mois

Salle de réunion Félix Colle : 100 € /réservation

Autorisation à Monsieur le Maire pour réaliser et signer les différents baux et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

#### **14/ Achats de fournitures ou investissements liés à la crise sanitaire COVID-19 : sollicitation du département pour l'octroi d'une subvention**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que des achats non prévus de fournitures ou petits investissements ont été réalisés pour être en conformité avec les protocoles sanitaires liés à la crise sanitaire de la COVID-19.

##### **Décision : 11 voix pour**

Décision de solliciter le département de la Savoie pour l'attribution d'une aide financière liée à l'acquisition des fournitures ou investissements nécessaires et indispensables à la mise en conformité avec les protocoles sanitaires COVID-19.

Autorisation à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires.

#### **15/ Création d'un chalet Point information : dossiers de demandes de subventions**

**Décision** à l'unanimité : En l'absence de certains devis, cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

#### **16/ Réaménagement de la Mairie avec remplacement de la chaudière par un système de chauffage à énergie renouvelable, changement des menuiseries extérieures et accessibilité PMR : approbation du projet et des dossiers de demandes de subventions**

**Décision** à l'unanimité : En l'absence de certains devis, cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

#### **17/ Réaménagement de l'office de tourisme : changement du système de chauffage, des menuiseries extérieures et accessibilité PMR : approbation du projet et des dossiers de demandes de subventions**

**Décision** à l'unanimité : En l'absence de certains devis, cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

#### **18/ Décisions modificatives budget commune 2020**

##### **Décision : 11 voix pour**

Modification du budget primitif de la Commune 2020 comme suit :

Section de fonctionnement - dépenses

Compte 022 dépenses imprévues : - 30 001 €

Compte 67444 – subventions aux syndicats SPIC : + 30 001 €

#### **19/ Projet de création d'une activité « Mountaincart » pour l'été 2021**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet de création d'une activité « Mountaincart » pour l'été 2021 consistant en une descente en kart sur piste aménagée telle que les Boulevards avec montée en télésiège.

Ce projet peut bénéficier de subventions. Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'approuver le projet.

**Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet de création d'une activité « Mountinkart » pour l'été 2021

Approbation du coût estimatif du projet s'élevant à 169200 € HT comprenant l'achat des karts, les supports, les travaux d'aménagement de pistes, le container (rangement des karts) et l'outillage.

Sollicitation de diverses instances publiques (Région, SIVAV, communauté de communes...) pour une participation financière

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune

Autorisation à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et notamment les dossiers de subventions et à signer tous documents subséquents relatifs à ce projet.

**20/ Imputation au compte 6232 des dépenses résultant des fêtes locales, nationales, jumelages, réceptions diverses**

**Décision : 11 voix pour**

Approbation des natures des dépenses imputées au compte 6232 – fêtes et cérémonies :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, le repas des vœux de nouvelle année,

Les fleurs, gravures, médailles, gratifications, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des décès, noces d'or, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,

Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations

Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,

Les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaires à leur organisation.

**21/ Divers**

Informations sur la gestion de la saison hivernale et la mise en place de tests covid-19 en collaboration avec la SAMSO.

Informations sur l'état d'avancement du dossier d'aménagement de la zone du Mollard.

Informations sur la méthode de prendre rendez-vous avec le médecin de la Commune : Doctolib si les personnes ont internet et si non, possibilité de prendre rendez-vous auprès de la Pharmacie des Arves.

Informations de Monsieur DAUPHIN Didier sur les sujets abordés en commission économie notamment de la 3CMA.

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la demande adressée par Madame la présidente de l'association « Les Petits Diables ». L'association est à la recherche d'un local permettant le fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement pour continuer à recevoir les enfants de 6 à 11 ans et demande la possibilité d'occuper la salle Félix Colle située à la Maison du Tourisme. Le conseil municipal va étudier la demande.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

**ABSENTS** : M. NOVEL Yoann

Madame CHARPIN Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

### **1/ Attribution du marché de services « prestations de déneigement des voiries, parkings, chemins communaux, voiries privées – station de Saint Sorlin d'Arves »**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'Appel d'offres ouvert concernant le marché de services « Prestations de déneigement des voiries, parkings, chemins communaux, voiries privées – station de Saint Sorlin d'Arves ».

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de la procédure :

publication d'un avis d'appel à la concurrence dans le Dauphiné Libéré du 15/10/2020, sur le site de dématérialisation du Dauphiné Libéré à compter du 08/10/2020, BOAMP du 08/10/2020 et JOUE du 08/10/2020

réception d'une offre avant le 09/11/2020 avant 12 heures,

la commission d'appel d'offres s'est réunie le 09/11/2020 à 14 heures en Mairie de Saint Sorlin d'Arves.

La recevabilité des candidatures sera appréciée au regard des garanties financières, techniques et professionnelles et du mémoire technique. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés : 70 % sur le mémoire technique justificatif et 30 % sur le prix des prestations

après vérification de l'unique offre, la commission d'appel d'offres a jugé l'offre de l'entreprise SAS 3BTP comme conforme aux critères indiqués dans le règlement de la consultation et propose de lui attribuer le marché

#### **Décision : 10 voix pour**

Approbation du choix de l'entreprise « SAS 3 BTP » pour l'attribution du marché «**Prestations de déneigement des voiries, parkings, chemins communaux, voiries privées – station de Saint Sorlin d'Arves**»

Approbation du montant du marché s'élevant à 154780 € HT soit 185736 € TTC

Les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché correspondant avec cette entreprise et toutes les pièces qui en découlent.

#### **Arrivée de Mr NOVEL Yoann**

### **2/ Convention de déneigement entre le département de la Savoie et la Commune de Saint Sorlin d'Arves**

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du projet de convention de déneigement/salage à intervenir entre le Département de la Savoie et la Commune.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet de convention déneigement/salage à intervenir entre le Département de la Savoie et la Commune de Saint Sorlin d'Arves pour la période hivernale 2020/2021 avec reconduction tacite sauf dénonciation.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

### **3/ Affaire Commune de Saint Sorlin d'Arves / BELLOT-MAUROZ : autorisation au Maire pour prendre avocat et agir en justice devant le tribunal judiciaire d'Albertville**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de l'affaire Commune de Saint Sorlin d'Arves / BELLOT MAUROZ et donne lecture de l'assignation devant le tribunal judiciaire d'Albertville du 22 octobre 2020 reçue en mairie le 26 octobre 2020.

**Décision : 11 voix pour**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour agir en justice et prendre avocat sur l'assignation devant le Tribunal judiciaire d'Albertville

Désignation de Maître Eric LE GULLUDEC, avocat, 32 cours Jean Jaurès, 38000 GRENOBLE

Autorisation donnée à Maître Eric LE GULLUDEC pour ester devant le tribunal judiciaire d'Albertville au nom de la Commune de SAINT SORLIN D'ARVES

**4/ Approbation de la convention tripartite activité VTT sur neige entre la Commune, la SAMSO et Monsieur Ludovic GABORIAUD**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de convention « Activité VTT sur neige » à intervenir entre Monsieur GABORIAUD Ludovic, exploitant de l'activité, la SAMSO et la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

**Décision : 11 voix pour**

Approbation de la convention « Activité VTT sur neige » à intervenir entre Monsieur GABORIAUD Ludovic, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 et notamment les itinéraires empruntés et les moyens de secours mis en œuvre si nécessaires

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.

**5/ Approbation de la convention tripartite Activité Snake Gliss entre la Commune, la SAMSO et Monsieur Quentin BORG**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de convention « Activité Snake Gliss » à intervenir entre Monsieur BORG Quentin, exploitant de l'activité, la SAMSO et la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

**Décision : 11 voix pour**

Approbation de la convention « Snake Gliss » à intervenir entre Monsieur BORG Quentin, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 et notamment les itinéraires empruntés et les moyens de secours mis en œuvre si nécessaires

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.

**6/ Approbation des tarifs secours sur pistes et transports primaires pour l'hiver 2020/2021**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié les dispositions de l'article L. 2321-2-7° du code général des collectivités territoriales en étendant à toutes les activités sportives ou de loisirs pratiquées la possibilité pour les communes d'exiger des intéressés ou de leurs ayants droits une participation aux frais de secours.

Conformément à l'article L.2321-2-7° du code général des collectivités territoriales, il appartient aux communes de déterminer les conditions dans lesquelles s'effectue sur le territoire communal le remboursement des frais de secours.

**Décision : 11 voix pour**

Recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Les tarifs applicables pour la saison d'hiver 2020/2021 sont les suivants :

- Transports sanitaires primaires (bas de pistes au cabinet médical de la Commune) : **160 €**

Ce tarif s'ajoutera aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires.

Secours sur pistes :

1 <sup>ère</sup> catégorie : (accompagnement / front de neige)	<b>75 €</b>
2 <sup>ème</sup> catégorie (zones rapprochées)	<b>366 €</b>
3 <sup>ème</sup> catégorie (zones éloignées, piste de ski de fond, pistes de raquettes et activités conventionnées Snake Gliss et VTT sur neige) :	<b>599 €</b>
4 <sup>ème</sup> catégorie (hors-pistes)	<b>1527 €</b>
5 <sup>ème</sup> catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :	
Coût/heure pisteur secouriste	<b>76 €</b>
Coût/heure engin de damage	<b>359 €</b>
Coût/heure scooter motoneige	<b>64 €</b>
Coût/heure véhicule 4x4	<b>51 €</b>

### **7/ Approbation des tarifs secours hélicoptérés avec SAF Hélicoptères et approbation de la convention 2020/2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2020/2021 (du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021).

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la convention à intervenir entre SAF hélicoptères et la Commune et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

Approbation du tarif pour 2020/2021 : **56,90 Euros la minute TTC**

### **8/ Approbation des tarifs transports primaires avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'hiver 2020/2021**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les évacuations entre le bas de pistes et le cabinet médical ou le centre hospitalier sont généralement effectuées par la société d'ambulances avec laquelle la commune a signé une convention. Toutefois, en cas de carence d'ambulance, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS) peut intervenir sur ces évacuations. Les transports seront ainsi facturés à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que ce montant sera facturé à la victime en sus des montants des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal conformément à l'article L.2321-2-7° du code général des collectivités territoriales.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à hauteur de **328 € (pour bas de pistes au centre hospitalier St Jean de Maurienne) et 209 € (pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves)**

Ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Sorlin d'Arves et seront facturés par la Commune aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal)

### **9/ Décisions modificatives budget primitif 2020 commune**

#### **Décision : 11 voix pour**

Modifications du budget de la commune comme suit :

##### Fonctionnement

Dépenses compte 6811(042)	+ 39939 €
Dépenses compte 022	- 39939 €

### Investissement

Dépenses compte 13251 (041)	+ 26400 €
Dépenses compte 2313 (041)	+ 136891 €
Recettes compte 28041642 (040)	+ 39939 €
Recettes compte 1321	- 39939 €
Recettes compte 13251 (041)	+ 26400 €
Recettes compte 2031 (041)	+ 136891 €

### **10/ Approbation du plan de formation mutualisé**

**Vu** le plan de formation mutualisé proposé pour le territoire Maurienne

**Vu** l'avis du comité technique en date du 24 septembre 2020 ;

**Considérant** l'obligation, pour chaque employeur territorial, de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel,

**Considérant** l'intérêt de la démarche qui permettra aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés par les territoires,

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation qui incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public de proximité et de qualité.

Il ajoute qu'un partenariat entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CDG) de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Haute-Savoie, de la Savoie et la délégation Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT), a été mis en œuvre pour proposer aux employeurs territoriaux de moins de cinquante agents un plan de formation mutualisé par territoire (en Savoie, les territoires d'Arlysère, Cœur de Savoie ; de Grand Lac ; de l'Avant Pays Savoyard ; du Voironnais, Cœur de Chartreuse ; du bassin Chambérien ; de Maurienne et de Tarentaise).

L'un des objectifs de cette démarche mutualisée consiste notamment à rapprocher le dispositif de formation du lieu de travail des agents, sur chacun des territoires concernés et à adapter l'offre de formation aux besoins des collectivités du secteur.

Le comité technique du Cdg73 a émis, le 24 septembre 2020, un avis favorable aux plans de formation mutualisés du bassin Chambérien, de la Maurienne et de la Tarentaise.

Il est dès lors possible pour **la collectivité** d'adhérer au Plan de Formation Mutualisé (PFM) du territoire **Maurienne** tel qu'il a été constitué au terme d'un recensement des besoins intervenu en début d'année 2020 auprès des employeurs territoriaux du territoire.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du plan de formation mutualisé, annexé à la présente délibération ;

Inscription au budget les crédits nécessaires à l'exécution du plan de formation mutualisé pour les années 2020 à 2022 ;

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ce plan de formation mutualisé.

### **11/ Motion pour la défense et l'avenir du site industriel de Ferropem sur les communes de Montricher-Albanne ainsi que sur les autres sites alpins**

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Saint Sorlin d'Arves souhaitent faire part de leur vive inquiétude vis-à-vis de la menace de plus en plus forte d'un plan de restructuration massif de l'entreprise Ferropem, sur le site du Bochet à Montricher-Albanne, celui de Château-Feuillet à la Léchère et celui des Clavaux à Livet-et-Gavet en Isère. L'entreprise Ferropem possède par ailleurs 4 autres sites en France.

Ferropem est une filiale de Ferroglobe qui résulte de la fusion en 2016 de l'espagnol Grupo FerroAtlántica avec l'américain Globe Speciality Metals. Ferropem, filiale de FerroAtlántica, est notamment issue de l'ancien Pechiney Électrométallurgie. Elle est un des leaders mondiaux de production du silicium qui est produit à partir du quartz et du charbon et entre par exemple dans la fabrication du silicone, d'équipement médical, de nouveaux matériaux constructifs performants, des panneaux solaires et plus récemment des batteries pour les véhicules électriques. Ce produit n'est donc pas obsolète et doit être encore conçu sur le territoire français, surtout après cette crise du COVID qui a montré que les besoins sont réels et qu'ils ne doivent pas être délocalisés au risque que l'on soit en sérieuse difficulté d'approvisionnement.

L'usine de Montricher-Albanne est forte de 150 emplois, produit plus de 30 000 tonnes annuelles de silicium et plusieurs dizaines de sous-traitants bénéficient de l'activité économique engendrée localement. Le site de Château-Feuillet comporte 250 emplois, celui des Clavaux 150.

Cette forteresse industrielle centenaire à Montricher-Albanne a vu se succéder des générations d'ouvriers en Maurienne et demeure un fleuron, symbole du savoir-faire industriel mauriennais, reconnu mondialement car produisant du silicium de haute qualité et d'ailleurs approuvé dans le cadre des dispositifs régionaux et nationaux, comme, le dispositif « territoire d'industries » promu par l'Agence Nationale de la Cohésion du territoire.

Les fondamentaux de l'entreprise sont bons, le site de Montricher-Albanne, spécialisé sur une niche performante, est viable, rentable, a des commandes et dégage de belles marges d'exploitation. Il a su depuis plusieurs années ajuster sa production aux cycles conjoncturels et le personnel a su s'adapter et faire preuve d'innovations, encore très récemment, améliorant ainsi la productivité pour être aujourd'hui dans le peloton de tête des industries du groupe.

Ce site bénéficie également d'un emplacement de choix, puisqu'il est proche de l'Italie et des voies internationales, mais aussi une sortie d'autoroute lui est dédiée tout comme le rail qui passe sur le site même.

Ferropem fait face certes à une conjoncture qui la pénalise fortement :

Une baisse de la demande de certains types de production de silicium et une chute des cours depuis quelques mois

Une hausse des coûts de l'énergie électrique (fourniture de l'électron à plus de 42 G le mégawatt heure) pour, d'ailleurs, l'ensemble des industries hyper électro-intensives ;

Une concurrence déloyale des produits chinois, bénéficiant d'une politique anti-dumping européenne trop timide (le taux appliqué actuellement au silicium chinois est de 16,8 % quand on sait que la taxation appliquée sur ces produits aux États-Unis est de 139 % par exemple).

Mais en réalité, les difficultés actuelles de l'entreprise Ferropem, sur ses différents sites, ne résultent pas de fondamentaux internes, mais de la situation et des choix de gestion hasardeux du groupe Ferroglobe et de ses actionnaires. En effet :

Ferroglobe a aggloméré des activités peu compatibles entre elles et sans optimisation possible ;

Ferroglobe a procédé à des investissements conséquents dans le solaire en Espagne et dans la filière des alliages de manganèse qui n'ont pas apporté les résultats escomptés ;

Ferroglobe ne dégage pas de bénéfice sur ses autres filiales et doit donc aspirer la trésorerie de Ferropem pour rassurer ses actionnaires et éponger ses dettes cumulées ailleurs ;

La méfiance des créanciers et des actionnaires rend donc les possibilités d'investissement inexistantes.

En conséquence, Ferropem est spoliée de sa trésorerie avec pour conséquences fatales

Le non-paiement de ses fournisseurs,

Une gestion des stocks à flux-tendus qui ne permet plus de produire en optimisant le prix de l'électricité (en privilégiant les périodes en phase creuse) ;

L'obligation de mettre les salariés en chômage partiel dans l'attente de jours meilleurs.

Aujourd'hui le groupe ne souhaite plus cette dernière solution alors que c'est encore une possibilité envisageable.

La crainte est donc réelle d'une solution de facilité visant à récupérer la valeur du capital stocké et à limiter les coûts salariaux avec l'arrêt de fours, le regroupement des usines et par conséquent des licenciements.

A l'unisson de la direction locale de l'entreprise, et des représentants des salariés, les élus locaux exigent désormais une transparence totale du groupe sur les choix stratégiques envisagés, et une préoccupation centrée sur la pertinence industrielle et la préservation de l'emploi.

Pour cela, les élus demandent expressément que l'entreprise et l'État prennent chacun leurs responsabilités

Le groupe Ferroglobe doit cesser de raisonner à court terme et envisager les moyens de redonner à l'entreprise Ferropem les moyens de produire sans entrave, sans exclure aucunes hypothèses, y compris la cession des sites concernés à des industriels sérieux ;

L'Etat doit œuvrer dans deux directions

Obtenir de l'Europe une protection intelligente de ses filières industrielles, en réhaussant les droits de douane sur les produits chinois (50% a minima) ;

Respecter ses engagements (3<sup>ème</sup> pilier de la loi de transition Energétique de 2015) pour permettre d'assurer des contrats de fournitures électriques durables aux industries hyper électro-intensives (en se basant par exemple sur des contrats industriels en lien avec l'électricité hydraulique fil de l'eau disponible en France).

### **Décision : 11 voix pour**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**EXIGE** de l'entreprise Ferropem une pleine transparence sur les chiffres réels de l'activité de ses sites ainsi que de ses fondamentaux et une coopération avec l'Etat, les collectivités territoriales et les représentants des salariés, pour retenir la solution la plus durable pour le tissu économique local et la préservation de l'emploi ;

**APPELLE** le groupe Ferroglobe à sa responsabilité économique et sociale qui doit primer sur les considérations financières de court terme et à envisager sérieusement la cession de ses sites industriels Français rentables car performants ;

**SOLLICITE** une mobilisation immédiate du gouvernement pour :

Accompagner à court terme l'entreprise pour la préservation de l'emploi et du capital industriel français ;

Etablir des droits de douane permettant sérieusement de lutter contre le dumping chinois ;

Permettre rapidement de conclure des contrats de fourniture d'énergie compétitifs et durables pour les industries hyper électro-intensives ;

**RAPPELLE** qu'en tout état de cause, les acteurs de ce dossier industriel ont une responsabilité et une dette vis-à-vis de la vallée en matière environnementale, sociale et territoriale que la collectivité entend bien faire valoir intégralement.

### **12/ Création d'un chalet Point information : dossiers de demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la délibération du 29 mai 2020 n°2020-22 par laquelle il avait approuvé le projet de création d'un chalet point info au sommet du village et à proximité des résidences de tourisme.

Monsieur le Maire rend compte à son conseil municipal de l'état d'avancement du projet qui ne pourra être réalisé qu'en 2021 et il lui demande d'approuver les dossiers de demandes de subventions.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du dossier de demande de subvention pour la création du chalet point info

Sollicitation du département et toutes autres instances (préfecture, région, communauté de communes...) pour une participation financière

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires.

### **13/ Réaménagement de la Mairie avec remplacement de la chaudière par un système de chauffage à énergie renouvelable, changement des menuiseries extérieures et accessibilité PMR : approbation du projet et des dossiers de demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet de réaménagement de la mairie avec remplacement de la chaudière par un système de chauffage à énergie renouvelable, changement des menuiseries extérieures et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'approuver le projet de réaménagement et de solliciter des diverses instances publiques une participation financière.

#### **Décisions : 11 voix pour**

Approbation du projet de réaménagement de la Mairie avec remplacement de la chaudière par un système de chauffage à énergie renouvelable, changement des menuiseries extérieures et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Sollicitation du département et toutes autres instances (préfecture, région, communauté de communes...) pour une participation financière

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et notamment la demande d'autorisation d'urbanisme, les dossiers de subventions et pour signer tous documents subséquents relatifs à ce projet.

### **14/ Réaménagement de l'office de tourisme : changement du système de chauffage, des menuiseries extérieures et accessibilité PMR : approbation du projet et des dossiers de demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet de réaménagement de l'office de tourisme et du bâtiment global (Maison du Tourisme) avec changement du système de chauffage à énergie renouvelable et des menuiseries extérieures et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'approuver le projet de réaménagement et de solliciter des diverses instances publiques une participation financière.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet de réaménagement de la Maison du Tourisme avec changement du système de chauffage à énergie renouvelable et des menuiseries extérieures et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Sollicitation du département et toutes autres instances (préfecture, région, communauté de communes...) pour une participation financière

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et notamment la demande d'autorisation d'urbanisme, les dossiers de subventions et pour signer tous documents subséquents relatifs à ce projet.

### **15/ Approbation du projet de création d'une activité « Tyrolienne à virages » et du dossier de demande de subventions**

Monsieur le Maire informe et présente à son conseil municipal le projet de création d'une activité « Tyrolienne à virages ».

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet de création de cette nouvelle activité « Tyroliennes à virages »  
Sollicitation du département et toutes autres instances (préfecture, région, communauté de communes...) pour une participation financière

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires et les dossiers de subventions et pour signer tous documents subséquents relatifs à ce projet.

### **16/ Divers**

Gendarmerie : projet de présence de gendarmes pendant la saison hivernale

Tests antigéniques proposés par le Département et discussion sur l'organisation des tests sur la station pour la saison d'hiver. Des précisions techniques et administratives sont sollicitées afin de mettre en place correctement le processus.

Informations sur le déploiement de la fibre sur la commune : des armoires spécifiques fibre seront installées au printemps 2021 sur la commune.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

*Séance du 21/12/2020 à 18 heures*

**ABSENTS** : M. DAUPHIN Didier (pouvoir à M. GHABRID Karim)

Madame CHARPIN Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il propose à son Conseil Municipal d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour :**

**Avenant 2 au marché public de service prestation de transports sanitaires primaires des blessés en station**

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

### **1/ Présentation de l'avancement des démarches du SIVU de l'Ouillon et décision sur la création d'un office de tourisme intercommunal**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de l'avancement des démarches du SIVU de l'Ouillon et de la création d'un office de tourisme intercommunal.

Par manque de précisions sur le financement de cet EPIC, cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

### **2/ Création d'un chalet point info : demande du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le projet de création d'un chalet point info peut faire l'objet d'une subvention auprès de la 3CMA dans le cadre du fonds de concours. Il demande à son conseil municipal son avis sur le dépôt de cette demande de fonds de concours avec sollicitation d'un montant de 26400 € pour les travaux.

### **Décision : voix pour**

Approbation de la demande du fonds de concours de 26400 € auprès de la 3CMA pour le projet de création d'un chalet point info.

### **3/ Reconstruction du pont de Pierre-Aigüe : approbation de la convention entre la commune et le département**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de convention à intervenir entre la Commune et le Département pour la reconstruction du pont de Pierre-Aigüe sur la route départementale 926. Il informe son conseil municipal que les travaux sont réalisés par le Département et sont estimés à 285000 € HT soit 340000 € TTC. La commune devra rembourser le département de la part des travaux réalisés pour le compte de la commune et estimés à environ 5000 € TTC et verser une subvention au département à hauteur de 13% du montant HT des travaux de reconstruction du pont correspondant au prorata de la surface de trottoir communal soit un montant estimé à 17000 € HT. Les montants seront ajustés après établissement du certificat d'achèvement des travaux par le maître d'œuvre et sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réelles acquittées par le Département.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la convention relative à la reconstruction du pont de Pierre-Aigüe sur la route départementale 926 et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature de la convention. Inscription des montants des travaux et subvention à verser au département sur le budget primitif de la Commune 2021.

### **4/ Présentation et décision des tarifs remontées mécaniques été 2021 et hiver 2021/2022**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal des tarifs remontées mécaniques été 2021 et hiver 2021/22 proposés par le délégataire SAMSO.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation des tarifs remontées mécaniques été 2021 et hiver 2021/2022 tels que présentés.

### **5/ Avenant à la convention entre la commune et l'association Les Petits Diables portant sur la mise à disposition de la salle Félix Colle pendant l'hiver 2020/2021**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que l'association Les Petits Diables a sollicité la Commune pour la mise à disposition de la salle communale Félix Colle pour l'hiver 2020/2021 afin d'accueillir le centre de loisirs sans hébergement (enfants de plus de 6 ans). Il donne lecture à son conseil municipal du projet d'avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée en 2020.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la mise à disposition de la salle Félix Colle du 14 décembre 2020 au 20 avril 2021 et de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association « Les Petits Diables »

### **6/ Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires**

VU l'avis favorable du Comité Technique du 15/12/2020

**CONSIDERANT** que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

#### **Décision : 11 voix pour**

Décision d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	FONCTIONS OU SERVICE
ADMINISTRATIVE	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint administratif	<b>Assistante de gestion et Comptabilité</b>
	Rédacteurs	Adj Admin Principal 2e cl  Rédacteur principal 1ère cl	<b>Responsable administrative</b> (Etat civil, urbanisme, communication, gestion administrative courante...)  <b>Assistante administrative Polyvalente</b> (Accueil, patrimoine, agence postale communale, gestion administrative des locaux, salles, logements communaux...)  <b>Secrétaire de mairie</b>
TECHNIQUE	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique  Adj technique principal 2e cl	<b>Agent polyvalent des services techniques</b> (Entretien bâtiments communaux, voirie, fleurissement, déneigement...)  <b>Responsable technique</b> (Organisation et gestion du travail en équipe, entretien bâtiments communaux, voirie, fleurissement, déneigement...)

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif).

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du comité technique (CT). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CT, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'IHTS aux agents bénéficiaires d'un logement pour nécessité absolue de service ou assortie d'une convention d'occupation précaire avec astreintes est possible.

Par ailleurs, la compensation des heures supplémentaires peut aussi être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur. Une même heure supplémentaire ne peut toutefois donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

Pour le paiement comme pour la récupération, une heure supplémentaire réalisée de nuit, entre 22h et 7h, est majorée de 100%. Une heure supplémentaire réalisée un dimanche ou un jour férié est majorée de 66%.

### **Agents contractuels**

Les dispositions des indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Recours à l'indemnisation des heures supplémentaires quand l'intérêt du service le justifie. A défaut les heures supplémentaires feront l'objet d'une compensation par un repos compensateur.

### **Périodicité de versement**

Les IHTS seront versées mensuellement, sur la paie du mois suivant la réalisation des heures supplémentaires.

### **Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2021.

### **Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## **7/ Subvention par l'achat d'une cloche pour le 13<sup>ème</sup> comice agricole Maurienne 2021**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la demande de participation adressée par le Comice agricole de Maurienne pour son 13<sup>ème</sup> comice qui se tiendra à Saint Colomban des Villards le 2 mai 2021 et propose l'achat d'une cloche à 315 €.

### **Décision : 11 voix pour**

Décision de participer au 13<sup>ème</sup> comice agricole de Maurienne en subventionnant l'achat d'une cloche à 315 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

## **8/ Mise en non-valeur**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la Trésorerie de Saint Jean de Maurienne lui a transmis un dossier de titres de recettes non recouvrées malgré les poursuites et diligences engagées à l'encontre des redevables concernés. La liste de ces pièces représente la somme globale de 4794,10 €.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de se prononcer et d'approuver la mise en non-valeurs de ces créances.

### **Décision : 11 voix pour**

Décision d'inscrire en non-valeur la somme égale à 4794,10 € au budget 2020 de la commune  
Autorisation donner à Monsieur le Maire pour réaliser et signer tous documents nécessaires à ce dossier.

## **9/ Engagement des dépenses investissement budget 2021 de la commune**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités : « Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Montant budgétisé / dépenses d'investissement : 2 198 197 € sur budget de la commune 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 549 549.25 € (< 25% x 2 198 197 €) pour le budget de la commune.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

**Budget Commune**

Au chapitre 204 :

compte 204172 : 8476 € pour remboursements d'emprunts SIVOMA et SDIS

Au chapitre 20 :

Compte 2031 : 8750 € pour frais d'études projets communaux

Au chapitre 21 : 56500 € dont :

- compte 2111 : 25000 € pour achat de terrains nus

- compte 2128 : 3500 €

- compte 2135 : 500 €

- compte 2151 : 3750 €

- compte 21538 : 2500 €

- compte 21578 : 3750 €

- compte 2158 : 1250 €

- compte 2183 : 7500 €

- compte 2184 : 2500 €

- compte 2188 : 6250 €

Au chapitre 23 : 435000 € pour travaux divers dont :

- compte 2313 : 375000 €

- compte 2315 : 60000 €

**Décision : 11 voix pour**

Approbation d'engagement de 25% des dépenses inscrites au budget 2020 pour 2021.

**10/ Modifications budgétaires budget commune 2020**

**Décision : 11 voix pour**

Modifications budgétaires comme suit :

Compte 2031(041) recettes : + 11679 €

Compte 2313(041) dépenses : + 11679 €

**11/ Travaux Maison des Trois Lacs : lot 15 : serrurerie – restitution partielle de la retenue de garantie suite à travaux non réalisés**

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de reporter ce sujet lors d'une prochaine séance.

**Décision : 11 voix pour**

Approbation du report de ce sujet lors d'une prochaine séance.

**12/ Avenant 2 au marché public de service prestation de transports sanitaires primaires des blessés en station**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est indispensable d'ajouter des prestations de transports sanitaires primaires au marché de service signé avec Roux Ambulances.

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le projet d'avenant 2.

**Décision : 11 voix pour**

Approbation de l'avenant 2 tel que présenté et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature du dit avenant.

**13/Divers**

Informations sur les conclusions de la commission de sécurité du 18/12/2020 et sur les organisations du début de saison d'hiver sur la commune.

Informations sur les tests de dépistage massifs : prochain dépistage prévu le 31/12/2020.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

# FINANCES LOCALES

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : COMMUNE (DEPENSES ET RECETTES REELLES) :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT ( Excédent de fonctionnement 129 205.74 €)

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	899 384.21 €	Atténuations de charges personnel	26 593.57 €
Charges de personnel	370 955.73 €	Produits de services	351 302.67 €
Reversement taxes	118 772.80 €	Impôts et taxes	2 059 265.07 €
Autres charges de gestion courante	1 117 582.90 €	Dotations et participations	285 889.91 €
Charges financières	45 012.83 €	Autres produits	37 328.77 €
Charges exceptionnelles	916.58 €	Produits exceptionnels	36 736.70 €
Opérations d'ordre	144 267.28 €	Opérations d'ordre	28 981.38 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT ( Déficit d'investissement 712 519.74 €)

Dépenses		Recettes	
Immo incorporelles	88 783.27 €	Subventions perçues	59 272.00 €
Immo corporelles	167 442.31 €	Emprunts et dettes	1 200 000.00 €
Travaux en cours	1 729 774.28 €	Immo incorporelles	12 635.83 €
Remboursement emprunts	183 010.89 €	Immo corporelles	510.51 €
Opérations d'ordre	28 981.38 €	Dotations	68 786.77 €
Opérations patrimoniales	145 260.72 €	Opération d'ordre	144 267.28 €
		Opérations patrimoniales	145 260.72 €
Déficit global 2019 :	-583 314.00 €	Résultat cumulé avec années antérieures :	+ 239 142.58 €

## BUDGET ANNEXES REMONTEES MECANIKES ET CCAS 2019/2020 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	REMONTEES MECANIQUE		CCAS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	31 456.26	31 863.00	5 063.24	3 105.00
Résultat de fonctionnement		406.74	- 1 958.24	
Section d'investissement	0.00	0.00	0.00	680.60
Résultat d'investissement	0.00	0.00		680.60
<b>Résultat global 2019</b>		<b>+ 406.74</b>	<b>- 1 277.64</b>	
<b>Résultat cumule avec années antérieures</b>		<b>+ 543.77</b>		<b>+ 4 049.28</b>
BUDGET PRIMITIF 2020	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 120.77	9 120.77	4 968.68	4 968.65
Section d'investissement	0.00	0.00	680.60	680.60

## LES TAXES LOCALES 2020 :

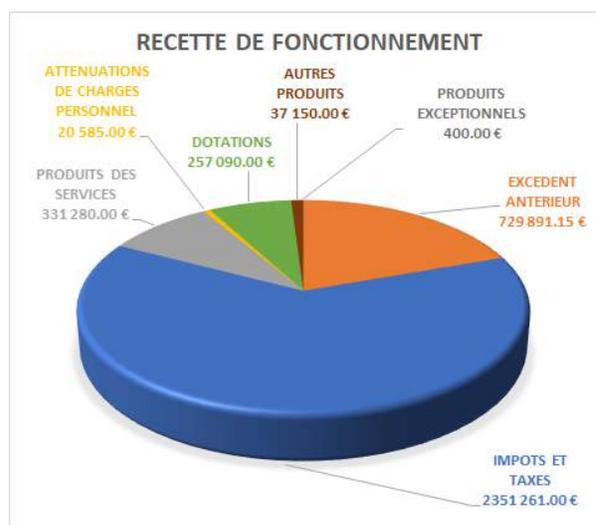
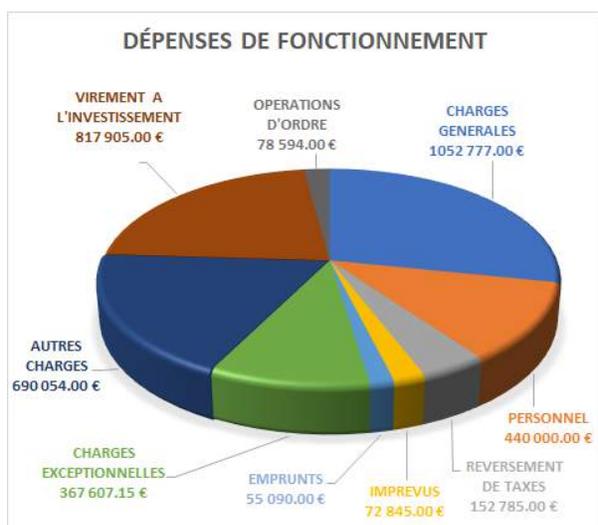
- taxe sur foncier bâti : le taux voté est de 20.52 % (inchangé par rapport à 2019) avec des produits attendus de 399 114 euros
- taxe sur foncier non bâti : le taux voté est de 96.85 % (inchangé par rapport à 2019) avec des produits attendus de 4 068 euros

## BUDGET COMMUNAL 2020 (DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES) :

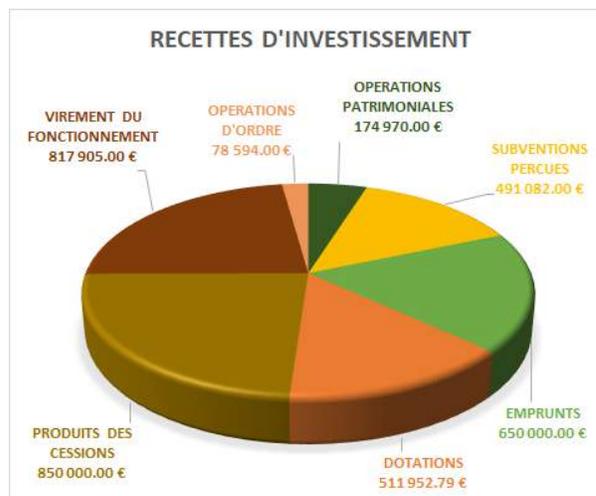
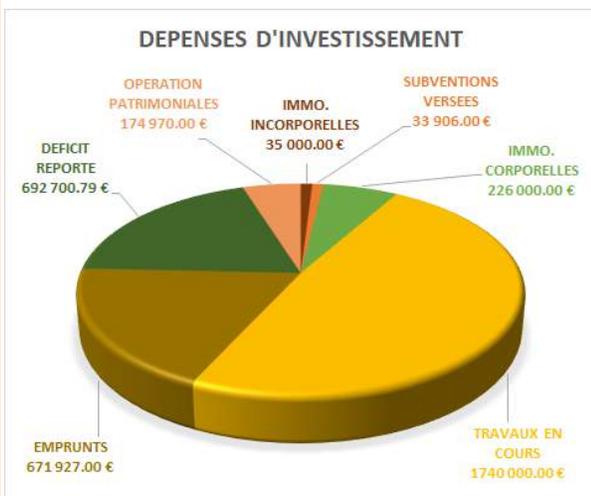
Le budget primitif a été voté le 9 mars 2020 par l'ancien conseil municipal. Suite aux élections et à la mise en place du nouveau Maire et de ses élus, le budget a été modifié en date du 29/06/2020.

Le budget est scindé en deux sections : le **fonctionnement** = 51 % et l'**investissement** = 49 %

### LE FONCTIONNEMENT REPRESENTE 3 727 657.15 €



### L'INVESTISSEMENT REPRESENTE 3 574 503.79 €



# TRAVAUX ET REALISATIONS 2020

## Maison des 3 Lacs :

Coût de l'opération au 31/12/2020 : 2 518 456.23 € TTC  
- études du projet et maîtrise d'œuvre (architectes) : 217 104.45 € HT  
soit 258 544.66 € TTC  
- travaux pour les 19 lots : 1 813 457.083 € HT soit 2 176 148.50 €  
TTC  
- aménagement des logements, locaux et écran extérieur : 69 802.55 €  
HT soit 83 763.07 TTC



Nous ferons un bilan complet au prochain bulletin après la clôture définitive des travaux et le versement global des subventions allouées.

Projet aidé par la Région et par l'Etat - dotation de soutien à l'investissement public local.

## Travaux Mairie :

Cout de l'opération au 31/12/2020 : 64 762.37 € TTC  
Dont 28 946.04 € TTC de travaux  
Dont 35 816.33 € TTC d'aménagement et équipement

## Travaux église St Saturnin :

Marché de réfection de la toiture validé en 2019 pour un montant de : 179 600.10 € HT soit 215 520.12 € TTC comprenant :

- Travaux de réfection : 163 061.10 € HT soit 195 673.32 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 15 200 € HT soit 18 240 € TTC
- Mission sécurité et protection de la santé : 1 339.00 € HT soit 1 606.80 € TTC

Dépenses réglées en 2020 : 211 606.66 € TTC

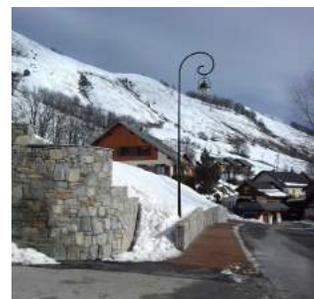
Les travaux n'étant pas encore achevés, le bilan financier de l'opération vous sera communiqué dans le bulletin municipal 2021.

Travaux annexe d'installation de protection parafoudre : 7 074.00 € TTC



## Travaux de voirie :

Création trottoir de la fromagerie : 16 536.00 € TTC



Création du plateau de sécurité : 29 112.00 € TTC

Passerelle de Cluny : 4 560.00 € TTC

Reprise de l'encrochement du lit du ruisseau de l'église : 30 517.03 € TTC



Aménagement parking office de tourisme : 3 271.20 € TTC

## Autres :

Achat et installation d'un caveau communal à l'entrée du cimetière St Pierre : 5 400 € TTC

Réaménagement des WC du plan d'eau : 4 416.00 € TTC

# URBANISME

## Permis de construire en cours d'instruction en 2019 :

- Mme CARRAZ Christelle - Entre les Rieux - Modifications sur bâtiment existant - **Accordé le 27/01/2020**
- SCCV LES 3 LACS - M. PERRI - La Tour - Construction d'une copropriété - **Accordé le 02/03/2020**
- SCCV ST SORLIN - M. RAPHAT - Les Choseaux - Modification sur permis en cours de validité - **Accordé le 03/03/2020**
- M. BRUNET Mathis - Malcrozet - Construction d'une maison individuelle - **Accordé le 02/03/2020**
- M. MARTINON Raphaël - Belluard - Construction d'un chalet individuel - **Accordé le 26/05/2020**
- M. CARROIS Frédéric - Belluard - Construction d'un chalet individuel - **Accordé le 02/03/2020**

## Permis d'aménager en cours d'instruction en 2019 :

- SATVAC - Construction TSD 6 Gaston Express – **Accordé le 02/04/2020**

## Permis de construire déposés en 2020 :

- Mme MORIN Monique - Belluard - Construction d'un chalet individuel - **Accordé le 03/07/2020**
- SCI LES BEDOUINS - Mme FARGE - Belluard - Construction d'un chalet individuel - **Accordé le 03/07/2020**
- Mme FORTOUL Annie - La Tour - Réhabilitation maison existante - **Accordé le 11/08/2020**
- SCCV DES ARVES - M. BINOIS - D'en haut le pré - **Annulé le 17/06/2020**
- SCI LA ROUTE DES ALPAGES - Mme MAULIN - Sur le bois - Modifications diverses - **Sans suite**
- SARL DES AIGUILLES D'ARVES - M. PIPART - La Tour - Extension du restaurant sur la terrasse existante - **En cours d'instruction**
- M. BELLET Pierre - Le Pré - Réhabilitation d'un bâtiment existant - **Refusé le 10/08/2020**
- M. MARTIN Eric - Champrond - Modification de façades - **Accordé le 23/10/2020**
- M. VALENZANO JP - Pierre Aiguë - Modifications diverses - **Refusé le 18/09/2020**
- M. RODIER Alexandre - Le Pré - Extension d'un chalet existant - **Sans suite**
- M. DIDIER Guillaume - Création d'un garage et lieu de stockage - Comborsière - **Accordé le 15/09/2020**
- M. NOVEL Erwann - Chemin des Prés Plans - Construction d'une maison individuelle - **Accordé le 21/09/2020**
- COMMUNE DE ST SORLIN - Le Plan des Choseaux - Construction d'un bâtiment d'accueil – **Accordé le 01/12/2020**
- M. SAMBUIS Xavier - L'Eglise - Rénovation d'une maison - **Annulé le 10/09/2020**
- SAMSO - Le Charmieux - Extension dépôt d'explosifs - **Accordé le 06/11/2020**
- M. VALENZANO JP - Pierre Aiguë - Modifications diverses - **Sans suite**
- SCCV DES ARVES - M. BINOIS - D'en haut le pré - Construction de 3 chalets jumelés - **Accordé le 18/11/2020**
- SCI LES BEDOUINS - Mme FARGE - Belluard - Modifications diverses - **Accordé le 07/12/2020**
- M. SAMBUIS Xavier - L'Eglise - Rénovation d'une maison - **Refusé le 23/10/2020**
- M. BALMAIN Eric - La Ville - Réhabilitation d'une maison existante - **Refusé le 23/10/2020**
- SCI LA ROUTE DES ALPAGES - Mme MAULIN - Sur le bois - Modifications diverses - **Accordé le 04/12/2020**

- SAMSO - Olle - Agrandissement chalet pisteurs - **Accordé le 17/12/2020**
- M. FOISSET Arnaud - Belluard - Construction d'un chalet individuel - **Accordé le 10/12/2020**
- M. SAMBUIS Xavier - L'Eglise - Rénovation d'une maison - **En cours d'instruction**
- M. VALENZANO JP - Pierre Aiguë - Modifications diverses - **En cours d'instruction**
- M. RODIER Alexandre - Le Pré - Extension d'un chalet existant - **En cours d'instruction**
- M. POIRIER Maxime - Le Pré - Rénovation d'un chalet existant - **En cours d'instruction**

Déclarations Préalables déposées en 2020 :

- M. BAUDRAY Frédéric - Le Pré - Agrandissement balcon - **Accordé le 17/02/2020**
- GROUPE SEASONOVA - Les Choseaux - modifications diverses - **Refus tacite le 16/11/2020**
- Mme CHAIX Anne-Marie - La Ville - Aménagement de combles - **Sans suite**
- M. KASTEL Frédéric - Entre les villes - Création d'une véranda - **Sans suite**
- M. DAVID JP - Entre les villes - Création d'un abri non clos - **Accordé le 15/09/2020**
- Mme NOVEL Marinette - L'Eglise - Modifications de façades - **Accordé le 16/07/2020**
- Mme BALMAIN Florence - Pierre Aiguë - Pose de volets roulants - **Accordé le 01/07/2020**
- M. MERLIN Gilles - Les Choseaux - Rénovation de façades et déplacement d'une porte - **Accordé le 16/07/2020**
- M. BIZEL Sébastien - La Ville - Pose d'un abri de jardin - **Accordé le 27/11/2020**
- Mme DAVID Elodie - Malcrozet - Extension d'une terrasse - **Accordé le 17/09/2020**
- M. BORG Quentin - Entre les villes - Construction d'un garage - **Sans suite le 26/08/2020**
- M. DIDIER Guillaume - Comborsière - Construction d'un auvent sur terrasse - **Accordé le 02/11/2020**
- Mme LE GUILLOU Souazic - L'Eglise - Aménagement garage en pièce à vivre - **Non opposition tacite le 27/11/2020**
- SARL DES AIGUILLES D'ARVES - M. PIPART - La Tour - Agrandissement terrasse couverte - **Non opposition tacite le 08/12/2020**
- Mme BURICHAT Nadine - La Ville - Création d'une ouverture sur terrasse extérieure - **En cours d'instruction**

Permis d'aménager déposé en 2020 :

- SATVAC - Construction TSD 6 Gaston Express – Modificatif - **Accordé le 23/10/2020**

# LA VIE ASSOCIATIVE

## ARVAN TENNIS CLUB

Une saison de tennis particulière où il aura fallu s'adapter à des conditions inhabituelles.

Du côté des compétitions, beaucoup d'épreuves ont été annulées, comme les rencontres par équipes, mais nous avons quand même pu assurer nos tournois sur les 2 sites de St Jean d'Arves au mois de Juillet et de St Sorlin au mois d'Août. Le tournoi de St Sorlin a d'ailleurs eu le privilège de nous offrir des finales 2ème séries de très grande qualité avec un très haut niveau.



Côté cours, nous avons dû aussi nous conformer et répondre présents à chaque fois que nous y étions autorisés, pour terminer avec les sympathiques animations du dernier jour, récompensant tous les enfants pour leur motivation, leur assiduité et leur progrès, suivies par le tournoi double mixte des adultes dans la joie et la bonne humeur !!



En espérant que la saison prochaine nous sera plus propice, nous rangeons nos raquettes pour ces quelques mois d'hibernation avec une hâte, refaire vivre la petite balle jaune.

Vive le sport et vive le tennis.

Le Président,  
Karim GHABRID.

## TRAIL DE L'ETENDARD

Le TRAIL DE L'ETENDARD devait se dérouler les 25 & 26 juillet 2020 pour sa 8<sup>ème</sup> édition, malheureusement la situation sanitaire que nous sommes en train de traverser a eu raison de cette édition. Une décision difficile à prendre mais nécessaire pour ne pas faire prendre de risques aux coureurs mais aussi aux bénévoles. Nous avons déjà des inscriptions, nous avons proposé 2 choix, le remboursement ou la réinscription pour l'édition 2021, ce que beaucoup ont fait.

L'édition du TRAIL DE L'ETENDARD 2021, se déroulera les 24 & 25 juillet 2021, pensez à retenir cette date. Suivant les évolutions de la pandémie, qui je l'espère pour nous tous aura cessez, nous nous adapterons en fonction des contraintes sanitaires. L'équipe de l'association du TRAIL DE L'ETENDARD sera encore plus forte pour rendre cette édition magnifique. L'association reste bien sûr ouverte à tout personne souhaitant donner de son temps dans le bureau et proposer de nouvelles idées.

L'espace TRAIL créée en 2019 à encore bien fonctionné durant l'été, beaucoup de coureurs ont téléchargé les traces et parcourus les sentiers balisés.

Malgré la situation actuelle, nous vous espérons en bonne santé et surtout portez-vous bien et nous vous donnons rendez-vous pour les 24 & 25 juillet 2021, pour cette nouvelle édition du Trail de l'Etendard.

L'équipe de l'association du Trail L'Etendard.



## SAINT SO BIKE CLUB



Bonjour à vous,

Comme on le sait tous, ce fût une année bien spéciale et difficile pour beaucoup de personnes.

Cela nous a affecté aussi, puisque notre principale activité, l'Enduro de la Croix de Fer, est une victime collatérale.

Covid et changement de municipalité, les deux réunis nous ont fait prendre du retard pour les pistes.

Malgré tout, l'édition 2020 de l'Enduro de la Croix de Fer s'annonçait excellente étant donné que c'était une manche de la Coupe de France et nous avons réussi à inscrire notre épreuve au calendrier international.

A noter qu'à 2 mois de l'échéance nous étions à plus de 150 inscrits et au moment où nous avons dû prendre la décision d'annuler l'événement, nous avons atteint les 250 coureurs.

Aucun projet pour l'année 2021, à l'heure actuelle. Mais, à voir, les possibilités qui s'offrent à nous pour les jeunes souhaitant pratiquer le VTT.

Sportivement,

Yoann.

## **CLUB DES SPORTS ST SORLIN - L'ETENDARD**

Cette année 2020 a très bien commencé avec des conditions de neige idéales et de bons résultats pour nos skieurs : Arwen a obtenu une belle 3ème place en championnat de Savoie et il y a eu plusieurs podiums pour les premières compétitions des plus jeunes. Chez les plus grands Romane a réussi son test technique, porte d'entrée du moniteur. Avec un arrêt au 15 mars la saison a été fortement écourtée et les licenciés sont restés sur leur faim... Comme depuis plusieurs années, les enfants ont pu bénéficier de différentes activités cet été ainsi qu'à l'automne, nous avons dû malheureusement stopper les séances avec ce nouveau confinement.

2020 est également marquée par le départ de Christian qui a été entraîneur au club depuis l'hiver 1981/82. Christian a formé plusieurs générations de skieurs qui ont porté haut les couleurs de St Sorlin au niveau national et international. Nous le remercions vivement pour son implication et son dévouement au club durant toutes ces années. Nous espérons avoir l'occasion de célébrer cette longue carrière quand les conditions sanitaires nous le permettront. C'est Yannis Hérault qui prend la nouvelle place d'entraîneur au côté d'Elie qui est là depuis 2015.

Un second départ est à noter, il s'agit de Baptiste Arnaud qui a mis fin à sa carrière au plus haut niveau et qui a choisi, lui aussi, de transmettre sa passion aux jeunes en qualité d'entraîneur. Nous lui souhaitons une très bonne continuation dans son nouveau projet.

Le Ski Club remercie la commune pour son soutien financier, ainsi que l'ESF, la SAMSO, les commerçants et artisans du village et tous nos autres partenaires sans qui nous ne pourrions pas accompagner aussi bien les jeunes. Nous avons d'ailleurs beaucoup de nouvelles recrues avec un groupe de 10 enfants au pré-club !



Vous pouvez nous suivre via nos pages Facebook Ski Club De St Sorlin et Troc du Ski club de St Sorlin.

Aurélie BALMAIN, Présidente.

## **PROPRIETAIRES FONCIERS SUR LE DOMAINE SKIABLE**

Le 19 septembre 2020 s'est tenue l'assemblée générale de l'association des propriétaires fonciers sur le domaine skiable de Saint Sorlin D'Arves.

Compte tenu de la situation sanitaire, des dispositions particulières avaient été prises : désinfection des sièges, gel hydroalcoolique, masques et distanciation obligatoires.

Le traditionnel repas chez un de nos excellents restaurateurs a été remplacé par un apéritif dînatoire préparé par le maître restaurateur Philippe BAUDRAY.

Le président a confirmé la bonne santé financière de notre association, et a informé l'assemblée que 177 forfaits ont été achetés la saison passée, par notre intermédiaire contre 163 la saison précédente.

Le prix du forfait 2020/2021 passe à 273 € pour la saison de ski et à 291,90 € pour les saisons d'hiver et d'été .

Pour infos, en temps « normal » les forfaits saisons ne sont pas remboursés quelle que soit la raison (manque de neige, arrêt des remontées mécaniques etc...).

Toutefois, cette année, cette possibilité sera offerte dans l'hypothèse où les remontées mécaniques viendraient à fermer plus de 50 % de la saison 2020/2021. dans ce cas le remboursement se fera au prorata du nombre de jours effectifs et sera calculé sur la base de 50% du prix auquel a été acheté le forfait.

Nous avons prévu une journée conviviale au mois de mars 2020, malheureusement elle a été annulée pour cause de covid ! Nous nous rattraperons au mois de Mars 2021 !

Tous les propriétaires fonciers intéressés par notre association peuvent aller sur le site internet : <https://apf-sybelles.jimdofree.com> pour vérifier les conditions d'admission.

Espérons que nous pourrions rapidement profiter sereinement de notre beau village sans toutes ces contraintes.

En attendant soyez prudents et sortez masqués !!

Maurice GAILLARD, Président.



## **MUSÉE DE ST SORLIN D'ARVES - ASPECTS**

Notre musée est toujours très apprécié, comme chaque année de nombreux visiteurs se sont pressés à sa porte, malheureusement le virus nous a fait fermer le 10 mars 2020. En Juillet et Août, il a réouvert avec les « gestes barrières » et inscriptions à l'Office du tourisme pour limiter l'afflux. Le nombre de visiteurs a diminué de moitié et nous n'avons pu accueillir tout le monde...

Notre association a participé à la journée du patrimoine avec une première : la vente de repas à base de tartines réalisées avec le pain cuit dans le four banal : des élus, professionnels bénévoles et autres associations nous ont bien aidés. Nous avons partagé les bénéfices réalisés avec les associations des Chapelles et des Soldanelles. De même nous étions présents à la fête du village où nous avons exposé des objets. Nous les avons « dépoussiérés », en prenant l'air, ils ont permis de créer un échange avec les vacanciers présents et l'envie de venir dans notre musée, comme nous avons pu le constater le mercredi suivant.

Notre musée est en devenir : Suite à la réunion avec Monsieur le Maire et certains de ses conseillers, nous allons disposer de plus d'espace. Les salles au rez-de-chaussée ont été vidées, elles seront repeintes et aménagées pour accueillir le mobilier et les costumes en attente (les dons et prêts sont toujours les bienvenus). Nous remercions Mr le Maire pour les efforts qui seront consentis pour le faire vivre ainsi que le personnel municipal et l'équipe de l'office du tourisme qui nous soutient.

Notre association vit grâce à nos bénévoles qu'ils en soient remerciés, nous comptons sur eux et nous serons heureux d'accueillir d'autres bonnes volontés pour nous aider dans les perspectives enrichissantes du musée, une des valeurs culturelles du village.



Le Président de l'association ASPECTS,  
B. MEYER.

## **GROUPE FOLKLORIQUE DES SOLDANELLES**

Malgré cette année compliquée pour tous, les Soldanelles n'ont pas chômé.

Beaucoup de couture, restauration, créations...pendant les confinements. Cet été, nous avons malgré tout été présentes à plusieurs manifestations :

les fêtes principales de nos deux villages, St Sorlin et St Jean d'Arves, avec présentation en mode « effeuillage » d'une Soldanelle (déshabillage), et quelques danses.

Nous avons également participé avec les associations du patrimoine réunies à cette occasion (musée et chapelles) au four communal, à une vente de pain et tartines à la plus grande satisfaction de tous.

Peu de répétitions, quelques unes pour nos petits, mais la volonté est toujours là.

Un remerciement tout particulier aux enfants de Mme Suzie Chaix-Merlin, décédée l'an dernier, pour leurs dons de costumes et accessoires en excellent état.

Si vous avez : une âme de couturière, des conseils....des rubans, tissus ou autres dans vos tiroirs, n'hésitez pas à nous contacter.

En espérant une meilleure année 2021, bonne et heureuse année à tous.

Le bureau.



### Reconstitution difficile d'un Antependium en cuir de Cordoue

La restauration du devant d'autel (Antependium) en cuir doré et repoussé, dit "de Cordoue", de la chapelle des Prés-Plans nous a fait découvrir les techniques sophistiquées de fabrication de ces objets d'art du début du 18<sup>ème</sup> siècle. Nous savons maintenant que ces éléments de décoration des autels sont constitués de morceaux de cuir fin, cousus ensemble, recouverts d'une fine feuille d'argent et de plusieurs couches d'enduits et décorations en couleurs. Certaines parties sont *embossées* sous presse avec des "moules" en bois afin de constituer des motifs en relief, comme des gerbes de fleurs, qui sont ensuite peints et vernis.

Lorsqu'en juillet 2019, nous sommes allés rechercher l'antependium restauré de l'autel des Prés-Plans - celui que nous pouvons admirer aujourd'hui dans la chapelle - nous avons remis à la restauratrice un petit sac de morceaux de cuir desséchés que nous avions récupérés derrière une armoire du presbytère quelque vingt ans auparavant. Quelle ne fut pas notre surprise quand, après examen, elle nous a annoncé qu'il s'agissait des restes presque complets d'un **autre** antependium d'autel réalisé par le même artisan que celui des Prés-Plans. D'où venait-il ? Pourquoi avait-il été mis au rebus, tout en étant conservé au presbytère ?

Après enquête, il semble bien que ces morceaux de cuir faisaient partie de l'antependium de l'autel latéral Nord de l'église paroissiale Saint Saturnin, désigné aujourd'hui comme "autel du Rosaire", car cet autel, tout en conservant son magnifique retable, a été doté visiblement d'un nouveau *devant-d'autel* en bois sculpté, jugé alors sans doute plus prestigieux. Ainsi, l'église de Saint Sorlin d'Arves possédait-elle au 18<sup>ème</sup> siècle, trois autels avec antependium en cuir de Cordoue, tous réalisés selon la restauratrice qui les a examinés, par le même atelier de la région d'Avignon. Et peu de temps après, en 1747 selon l'inscription, ce serait le prieur de la chapelle des Prés-Plans, l'abbé Jaque BERARD, qui aurait commandé au même atelier un nouvel antependium pour sa chapelle.

Les "morceaux d'antependium retrouvés", heureusement conservés, permettent aujourd'hui d'envisager la **reconstitution d'un nouvel antependium** en cuir de Cordoue qui pourrait décorer le devant d'autel de la chapelle Saint Joseph qui en manque cruellement. Mais aussi, il pourrait servir à remplacer provisoirement les deux antependium en cuir de l'église paroissiale qui sont très abimés et qui nécessitent, eux aussi, de "s'absenter" quelque temps pour recevoir à leur tour une sérieuse restauration.

Anne POUSA (Secrétaire) avec Claude GUIMON (Trésorier)



Carreau central de l'antependium retrouvé au presbytère

### ACCA ST HUBERT

Pour commencer nous présentons toutes nos condoléances à la famille de Gilles MAMIS qui nous a quittés cette année.

Cette saison 2020/2021 la société de chasse de St Sorlin a renouvelée les actions d'ouverture de milieu naturel et d'entretien de certain chemin.

Le gros gibier se porte plutôt bien, nous pouvons voir en quantité importante, des chamois, des chevreuils et quelque cerf.

Les attributions en gros gibier pour cette saison sont de 27 chamois, 25 chevreuils et 3 cervidés.

Le nombre de chasseur sur la commune est 51.

L'ACCA tient à remercier la municipalité de St Sorlin pour la mise à disposition d'un local au plan du moulin.



### BULDOCREW

Créée en octobre 2020, l'association BuldoCrew sera présente en 2021 pour développer l'offre VTT / VAE sur la commune. (Bike park, itinéraires Vélos à Assistance Electrique, parcours balisés VTT, modules...) Vous la retrouverez tout l'été sur le domaine VTT de Saint Sorlin d'Arves et dès maintenant sur vos écrans !

A suivre !



## LES PETITS DIABLES

La structure MULTI ACCUEIL a accueilli durant cette année 21 enfants de la commune et enfants de saisonniers qui avaient entre 3 mois et 6 ans. Pour la durée de la saison d'hiver, notre équipe pédagogique était composée de 10 personnes : l'équipe permanente est complétée par des personnes titulaires de diplômes reconnus par la PMI qui sont en CDD saisonniers ; malheureusement, nous avons dû fermer notre structure le 15 mars du fait de la pandémie de Covid-19 et le personnel a bénéficié du chômage partiel pour terminer les contrats. Cependant, Mme BELLANGER (Educatrice de Jeunes enfants), a occupé le poste de Direction durant l'hiver et l'été avec à la clé un CDI qui devrait être effectif à partir de la prochaine saison.



En ce qui concerne l'accueil pour l'hiver 2020, une réorganisation complète a été mise en place en dernière minute : nous avons accepté de dégager une animatrice de notre ALSH sur les temps de restauration scolaire des enfants scolarisés en primaire dont l'accueil se situait à ST JEAN D'ARVES (salle polyvalente des Chambons). Dans notre structure, 11 enfants scolarisés en maternelle ont bénéficié de ce service. Nous avons aussi assuré les accompagnements aux cars scolaires le matin et à 16h30 durant la saison d'hiver pour les primaires et les maternelles ainsi que les mercredis, samedis, dimanche et vacances scolaires.

Depuis septembre 2020, 9 enfants des deux communes des Arves tant primaires que maternelles utilisent le service de midi.

La saison d'été a pu se dérouler de façon satisfaisante : nous avons pu utiliser la salle appartenant à l'ESF pour l'accueil des enfants de l'ALSH, afin de les séparer des plus jeunes comme le demandait la PMI. Nous avons pu faire l'initiation à l'escalade, permettre à 20 enfants de 4 à 11 ans de participer à une ou deux semaines d'initiation aux Arts du cirque (avec Martine et Bernard). Des activités diverses selon un programme hebdomadaire à thème(s) ont été proposées aux enfants avec des journées pique-nique leur permettant de profiter de leur environnement en mettant en oeuvre d'autres espaces ludiques. Les enfants présents ont apprécié le dynamisme de leurs animatrices et il est dommage de constater que cet ALSH soit surtout utilisé comme une poursuite de l'accueil en garderie, lié à l'activité professionnelle des parents et non comme un lieu d'épanouissement différent pour les enfants.



La «Petite Enfance» est reconnue comme une priorité pour les familles de notre village mais les besoins demeurent au-delà de 6 ans.

Pour la saison d'hiver 2020-2021, nous envisageons, avec les élus de la commune, de pouvoir disposer d'une salle dédiée à l'accueil des plus grands.

Nous tenons aussi à remercier les élus et l'équipe de techniciens qui sont toujours présents quand nous les sollicitons ...en restant toujours efficaces et bienveillants.

## SAINT SO AIR FORCE

La St So Air Force (association loi 1901), toujours présente depuis plus de 15 ans tient à remercier tous les acteurs qui lui permettent encore aujourd'hui d'avoir des projets, de la motivation et l'envie d'exister. L'année passée fut compliquée pour tout le monde à cause de la crise sanitaire, du confinement et par conséquent l'ensemble des événements prévus par la SSAF ont dû être annulés ainsi que notre assemblée générale.

Malheureusement, au vu des annonces gouvernementales, nous craignons une nouvelle saison identique...

Cependant, l'ensemble des membres se tient prêt à créer un événement en fin d'hiver si les autorisations de rassemblement nous sont accordées.

De plus, nous préparons aussi la saison estivale afin de vous proposer diverses activités et journées de découverte autour des sports estivaux et de la musique.

Remerciant encore l'ensemble des habitants du village, les commerçants, les restaurateurs, les OT, les divers partenaires, les Sybelles, nous vous souhaitons une bonne année 2021.

Prenez bien soin de vous afin de tous se retrouver au plus vite pour repartager des moments si conviviaux comme la SSAF sait si bien le faire !!

Les membres de l'association SSAF



## ***SOU DES ECOLES***

Bonjour,

Le Sou des Ecoles des Arves est une association de loi de 1901 à but non lucratif qui regroupe des parents d'élèves donnant de leur temps et de leur énergie pour organiser des évènements divers.

Créé en 1986, cette organisation a pour but l'animation scolaire et extra-scolaire des écoles de St Jean d'Arves et de St Sorlin d'Arves.

L'association organise différentes manifestations pour aider le financement des activités futures pour les enfants, verse 30€ par enfants pour la vie scolaire chaque année et permet d'acquérir chaque année le forfait des remontées mécaniques à un tarif préférentiel grâce à un contrat mis en place avec la Samso.

L'année dernière, la boum des enfants, le concours belote et poker suivi du dîner dansant du 23 novembre 2019 étaient un succès ! C'est un moment qui permet de se retrouver avec les parents, les commerçants, ainsi que les habitants et retraités des deux communes. Nous espérons que ce type d'évènement ne restera pas un souvenir ...

Nous avons pu réaliser la vente des roses pour la Saint Valentin. Puis, malheureusement, nous n'avons plus été présents sur les évènements qui ont eu lieu cet été ...

Les enfants ont effectué des sorties en montagne organisées et encadrées par des accompagnateurs en montagne et des acteurs du milieu forestier.

La classe des CP-CE1 devait partir en classe découverte « natation » au printemps dernier avec Agnès, la Directrice de l'école Primaire de Saint Jean d'Arves. Ce projet sera reporté pour 2021.

Nous vous présentons le bureau pour l'année 2020/2021 qui est constitué de :

Présidente : Véronique AXELRAD

Vice Présidente : Anaïs BONIFACE

Trésorière : Aurélie SIXTE

Trésorière Adjointe : Vincent SIXTE

Secrétaire : Sabine JOVENET

Secrétaire Adjointe : Julie FILLOT

Les membres actifs : Manue BUISSON, Anne-Marie BALMAIN, Martine CHAPPELLAZ, Cécile COMPAGNON, Elodie DAVID, Julie HUSTACHE et Janet BALMAIN.

Nous remercions tout d'abord notre ancienne Présidente Marie RAMOS-CAMACHO et notre ancien Vice-Président Florian AXELRAD pour leur travail ces dernières années. Nous tenons également à remercier les professeurs Nicole GROS, Agnès UBELMANN, Joël JANEX, les ATSEM Elisabeth MARCHESE, Kelly TRUCHET, Marie-Jo et les chauffeurs de bus pour leur travail de l'année, ainsi que toutes les personnes actives et bénévoles lors de nos diverses manifestations ainsi que les Mairies, le SIVOMA, les Offices de Tourisme, les ESF et commerçants des deux communes d'être toujours présents.

Au vue de ce futur incertain, notre équipe travaille sur des actions différentes que les autres années.

Plus forte est l'équipe du Sou des Ecoles, plus nos actions seront percutantes, performantes et de qualité. Donc si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : [soudesecolesdesarves@gmail.com](mailto:soudesecolesdesarves@gmail.com)

La Présidente, Véronique AXELRAD.



Primaire 2020-2021



## **OFFICE DE TOURISME**

Après une prise de poste dans des circonstances particulières, j'ai tout de suite pris la mesure de l'attente à la fois de l'équipe de l'Office de Tourisme en place mais aussi des commerçants et des socio professionnels, souhaitant un changement de stratégie de développement pour le village de Saint Sorlin d'Arves.

Je me suis attaché en arrivant à consolider l'équipe en place, à proposer des pistes d'amélioration et une autre gouvernance plus tournée vers l'autonomie d'action et le rendre compte.

Nous ne savions pas à quoi nous attendre pour la saison d'été et ce fut une surprise pour tous de voir autant de vacanciers redécouvrir la montagne et ses activités. Victime de notre succès nous avons fait de notre mieux pour les rassurer, les informer et les animer. Chacun d'entre nous avons fait preuve d'adaptabilité, de flexibilité et d'agilité afin de tenir notre promesse client : passer un séjour à la montagne comme je veux. Les animateurs se sont donnés à 400%, les hôtesse d'accueil avec leurs sourires ont su rassurer et orienter les vacanciers en fonction de leurs attentes ; enfin chaque semaine la chargée de communication a animé les réseaux sociaux, poussé l'information aussi bien vers les habitants/commerçants/socio pros que les vacanciers.

Pour tout ce qu'ils ont fait et ce qu'ils font au quotidien, je les remercie.

Nous avons essayé de rendre les vacances de la Toussaint festives avec Halloween en développant un programme commun avec Saint Jean d'Arves. Pari presque gagné puisque la deuxième semaine fut marquée par le re confinement demandé par le gouvernement.

L'intersaison a été courte entre les périodes de repos bien méritées des uns et des autres et le travail de préparation de la saison d'hiver. Nous avons voulu avoir notre brochure d'été 2021 en main pour pouvoir en faire la distribution et la distribuer à nos vacanciers dès l'ouverture de la saison d'hiver. Encore une fois le travail d'équipe a payé.

Malheureusement ce début de saison a été marqué par la non ouverture des remontées mécaniques. Chacun a dû réinventer une saison d'hiver tout en respectant les protocoles sanitaires en vigueur. Au moment où j'écris ces mots c'est toujours le cas. Nous avons bon espoir d'une réouverture prochaine et de continuer à faire vivre des expériences à nos vacanciers et ainsi leur créer des souvenirs de montagne enchantée.

### **Les projets :**

**Un bureau d'information supplémentaires** au sommet du village. Afin de mieux renseigner nos vacanciers un chalet d'accueil devrait être opérationnel pour la saison estivale 2021.

**Plusieurs événements.** Afin de lancer la saison estivale à venir.

- **Le Arves Xtrem Festival** se déroulera du 24 au 27 juin 2021 : essais et démonstrations de différentes disciplines de sports pratiqués en plein air : VTT de descente, Slacke line, escalade, sports aériens, VAE, skate board, long board. Un salon des marques ainsi que des concerts chaque soir viendront compléter ces 4 jours festifs de lancement du début de saison d'été.
- **Salons des véhicules électriques.** Le temps d'un week-end, les 24 et 25 juillet 2021, des concessionnaires viendront vous présenter leurs derniers modèles de VTT, moto, auto ou encore camions électriques. Des essais seront proposés.

Éric THOMAS, Directeur de l'Office de Tourisme.



*L'équipe  
de  
l'Office de Tourisme*

## **DON DU SANG**

Il est incontestable que dans nos vallées des Arves et des Albiez, nous avons un fort potentiel de donneurs, renforcé cette année encore par une grande mobilisation des jeunes et de 7 nouveaux donneurs. C est très prometteur.

Pour répondre à certaines questions, nous avons obtenu des réponses, à savoir :

- Le tatouage : si vous êtes tatoués, vous pouvez donner. Tatoué depuis moins de 4 mois, votre sang ira pour la recherche.

- La transfusion : si vous avez été transfusés, vous pouvez également donner pour la recherche.

Avec cette crise sanitaire, restons mobilisés, car nous avons besoin de vos dons sur la durée et de manière régulière. Les besoins en produits sanguins restent constants.

Je tiens à remercier la Miellerie des Arves pour sa collaboration; les Mairies de St Jean d'Arves, Albiez et St Sorlin d'Arves pour leur soutien chaque année ; les bénévoles et surtout tous les donneurs sans qui rien ne serait possible!

Restons mobilisés et rendez vous le 13 septembre 2021!

Marie Laure Vial.



## **ETAT CIVIL**

### **Mariage**

Le 18/12/2020 : Odile MOLLARET et Marc ARNAUD



### **Ils nous ont quittés**

Le 11/05/2020 : **NOVEL Céline**, Albertine, 95 ans, née le 01/08/1925

Le 09/08/2020 : **BALMAIN Aristide**, Victorin, Jean-Marie, 92 ans, né le 26/07/1928

Le 13/08/2020 : **BALMAIN Robert**, Martial, 81 ans, né le 02/03/1939

Le 18/12/2020 : **ARNAUD Daniel** Claude, 75 ans, né le 01/07/1945

